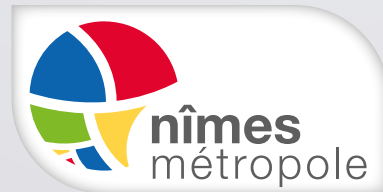


BERNIS
BEZOUCÉ
BOUILLARGUES
CABRIÈRES
CAISSARGUES
CAVEIRAC
CLARENSAC
DIONS
GÉNÉRAC
LA CALMETTE
LANGLADE
LÉDENON

RAPPORT de Développement Durable 2016

MANDUEL
MARGUERITES
MILHAUD
NÎMES
POULX
REDESSAN
RODILHAN
SAINTE ANASTASIE
SAINT CHAPTES
SAINT CÔME & MARUÉJOLS
SAINT DIONISY
SAINT GERVARSY
SAINT GILLES
SERNHAC



Sommaire

3

Budget 2016

10

Développement
économique

14

Développement
durable

20

Direction de
l'Habitat
et de la
**Politique de
la Ville**

30

Direction de la
Collecte et du
Traitement des
Déchets Ménagers
DCTDM

34

Eau
et
Assainissement

40

Direction des
sports

44

Culture
et traditions

52

Direction
des systèmes
d'information

56

Service achats
**Direction de la
commande publique**

57

Service politiques
contractuelles
**et recherche
de financement**

64

Service politiques
contractuelles
**et recherche
de financement**

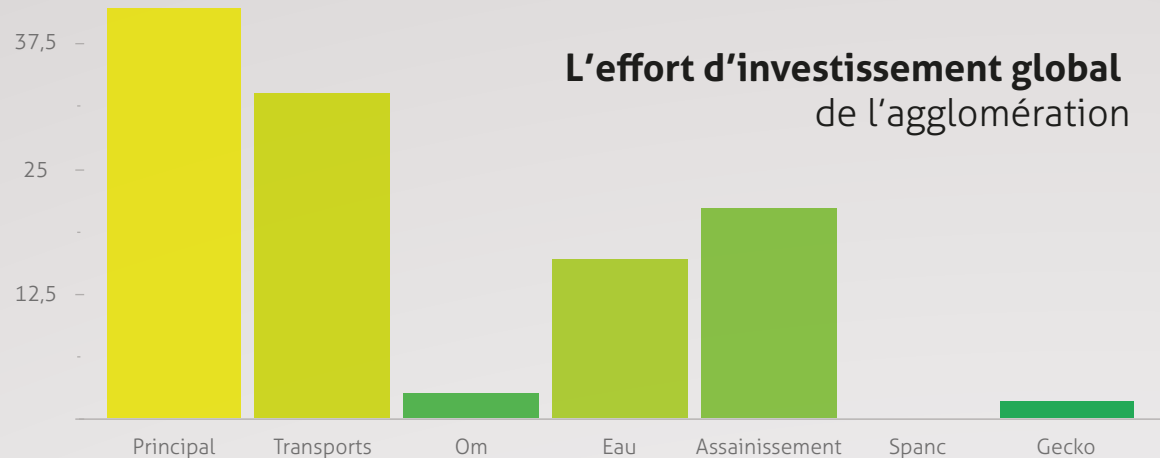
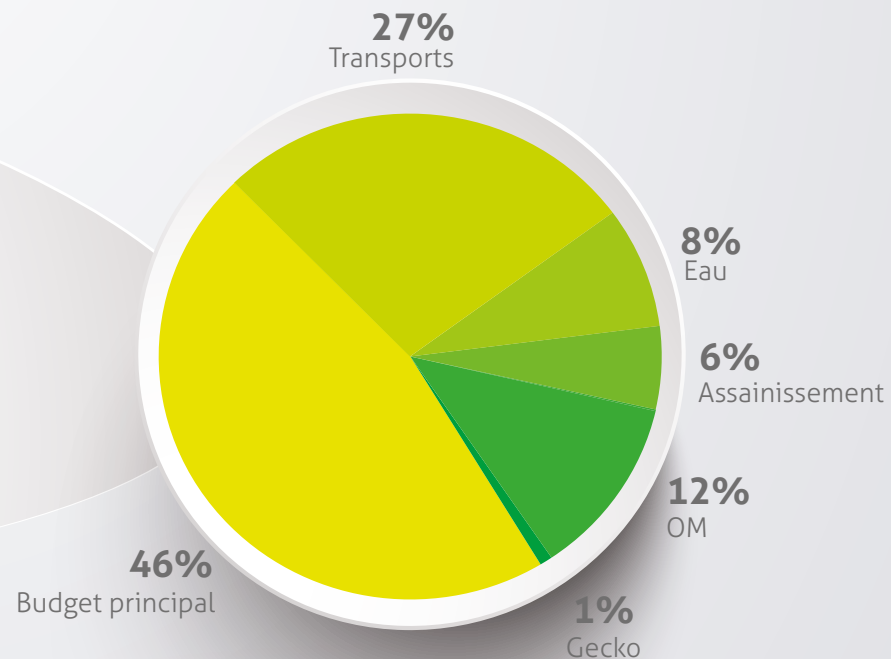


Budget 2016

Grandes masses **des budgets consolidés**

Total 2016
324 066 285 €

| | Budget principal | Rappel 2015 |
|------------------|------------------|-------------|
| Budget principal | 150,27 M€ | 151,35 M€ |
| Transports | 88,15 M€ | 77,27 M€ |
| Eau | 26,19 M€ | 27,64 M€ |
| Assainissement | 17,86 M€ | 21,91 M€ |
| Spanc | 0,34 M€ | 0,37 M€ |
| Om | 38,61 M€ | 44,53 M€ |
| Gecko | 2,65 M€ | 2,31 M€ |



103,9 M€

2016 enregistre une augmentation de l'investissement due notamment aux travaux d'extension de la ligne 1 et aux études de la ligne 2

Grands équilibres du budget général

Budget général : l'évolution des dépenses de fonctionnement

| | 2015 | 2016 | |
|---|--------------------|--------------------|----------------|
| 11 | | | |
| Charges à caractère général | 9 231 286 | 10 209 993 | +10,60 % |
| 012 | | | |
| Frais de personnel | 15 629 245 | 14 002 800 | -10,41 % |
| 014 | | | |
| Atténuations de produits AC DSC + FNGIR | 53 200 685 | 53 100 000 | -0,19 % |
| 65 | | | |
| Autres charges de gestion courante | 19 629 583 | 19 613 593 | -0,08 % |
| dont transports | 13 993 921 | 13 455 500 | |
| dont aéroport | 1 250 000 | 1 250 000 | |
| dont SMAC | 1 763 000 | 1 674 850 | |
| 66 | | | |
| Charges exceptionnelles | 1 960 384 | 1 957 308 | -0,16 % |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 100 063 251 | 99 011 594 | -1,05 % |
| Virement à l'investissement | 5 013 895 | 4 313 179 | -13,97 % |
| Amortissements | 6 261 237 | 5 947 190 | -5,02 % |
| Total dépenses de fonctionnement | 111 340 481 | 109 271 963 | -1,86 % |

Budget général : l'évolution des recettes de fonctionnement

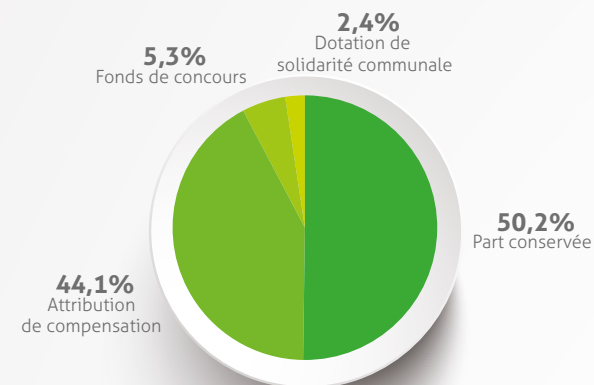
| | 2015 | 2016 | |
|---|--------------------|--------------------|----------------|
| 70 | | | |
| Produits d'exploitation | 3 049 637 | 2 744 339 | -10,01 % |
| 73 | | | |
| Impôts et taxes | 73 849 612 | 74 306 683 | +0,61 % |
| 74 | | | |
| Dotations et participations | 32 569 775 | 30 720 963 | -5,68 % |
| 75 | | | |
| Autres produits de gestion courante | 599 746 | 575 376 | -4,06 % |
| 13 | | | |
| Atténuations de charges | 160 000 | 0 | -100 % |
| 77 | | | |
| Produits exceptionnels | 257 914 | 7 100 | -97,25 % |
| Recettes réelles de fonctionnement | 110 486 684 | 108 354 463 | -1,93 % |
| Recettes d'ordres | 853 797 | 917 500 | +7,46 % |
| Total recettes de fonctionnement | 111 340 481 | 109 271 963 | -1,86 % |

Les produits issus de la fiscalité

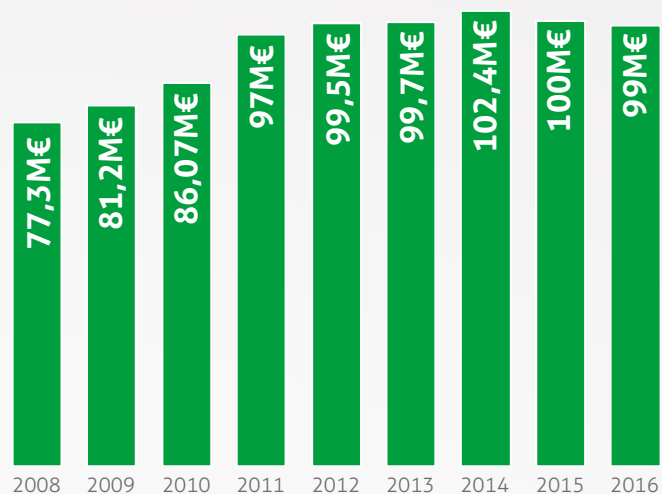
| | 2013 | 2014 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| CFE - TH et TF | 54,36 | 55,28 |
| Cotisation sur la valeur aj | 11,1 | 10,9 |
| IFER | 0,67 | 0,82 |
| TASCOM | 2,83 | 2,92 |
| FPIC | 0,77 | 1,3 |
| Reversement SRU | 0,15 | 0,36 |
| Total | 69,88 | 71,58 |

Part des reversements sur la fiscalité et les dotations

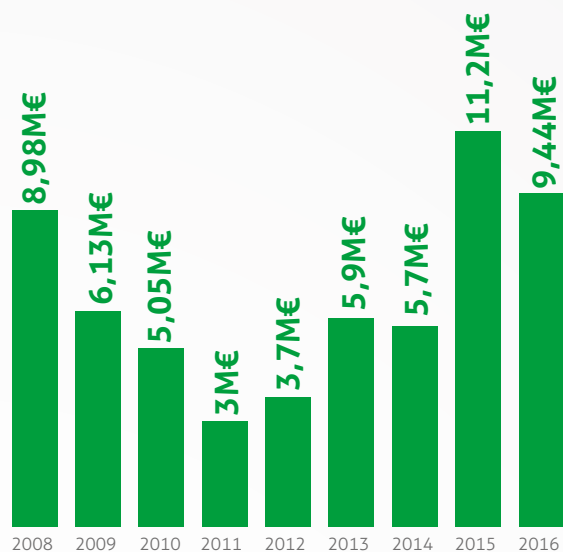
| | |
|-----------------------------------|------------|
| Part conservée | 52 740 337 |
| Attribution de compensation | 44 166 000 |
| Fonds de concours | 5 607 309 |
| Dotations de solidarité communale | 2 514 000 |



Budget général :
les dépenses réelles de fonctionnement (M€)



Budget général :
l'épargne brute (M€)



Budget général : investissement

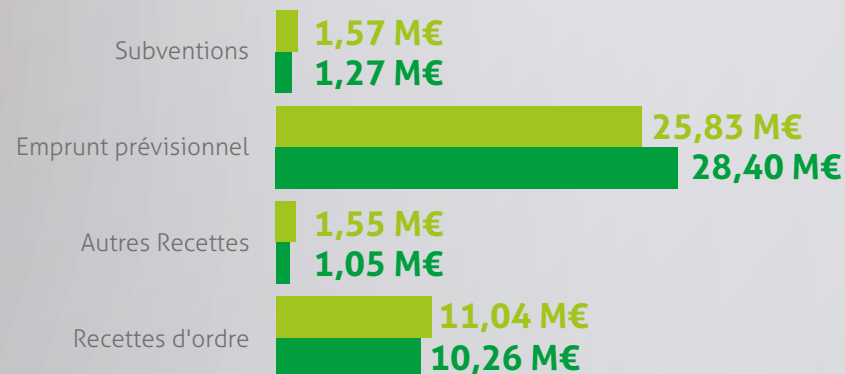
Dépenses

| | 2015 | 2016 | % |
|-----------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Subventions versées | 17 674 680 | 20 250 184 | +14,57 % |
| Dépenses d'équipement | 18 400 003 | 16 030 435 | -12,88 % |
| Emprunts | 3 095 000 | 3 775 325 | +21,98 % |
| Autres immo | - | 28 000 | - |
| Dépenses d'ordre | 853 797 | 917 500 | +7,46 % |
| Total dépenses | 40 023 480 | 41 001 444 | +2,44 % |



Recettes

| | 2015 | 2016 | % |
|-----------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Subventions | 1 576 750 | 1 278 000 | -18,94 % |
| Emprunt prévisionnel | 25 839 410 | 28 405 386 | +9,93 % |
| Autres Recettes | 1 557 689 | 1 057 689 | -32,10 % |
| Recettes d'ordre | 11 049 651 | 10 260 369 | -7,14 % |
| Total recettes | 40 023 500 | 41 001 444 | +2,44 % |



Le budget transport

Budget
de fonctionnement
55,6 M€

Remboursement capital dette **2,31M€**

Financement de l'investissement transport : recours à l'emprunt pour **22,17M€**

Dépenses

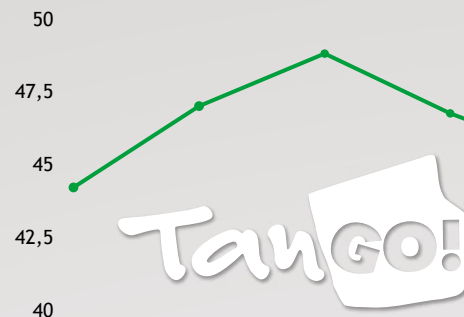
| | |
|-----------------------------|----------------|
| Charges à caractère général | 1,50M€ |
| Charges de personnel | 1,44M€ |
| Charges indirectes | 3,80M€ |
| Frais financiers | 3,06M€ |
| Divers | 0,70M€ |
| Contribution TCN | 45,12M€ |

Recettes

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Participation Département | 3,23M€ |
| Produit des services | 8,5M€ |
| Divers | 0,08M€ |
| Versement Transport | 30M€ |
| Subvention Budget Principal | 13,46M€ |

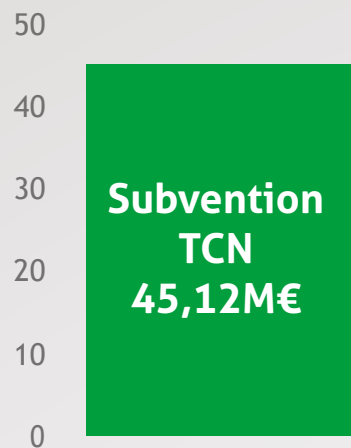
| | 2015 | 2016 | % |
|----------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Fonctionnement | 56 783 539 | 55 632 346 | -2,02 % |
| Investissement | 20 486 849 | 32 515 630 | +58,75 % |
| Total | 77 270 388 | 88 147 976 | +14,07% |

Évolution
de la subvention TCN



Impact de la contribution à TCN sur les recettes de fonctionnement

Subvention TCN



Recettes BP 2016

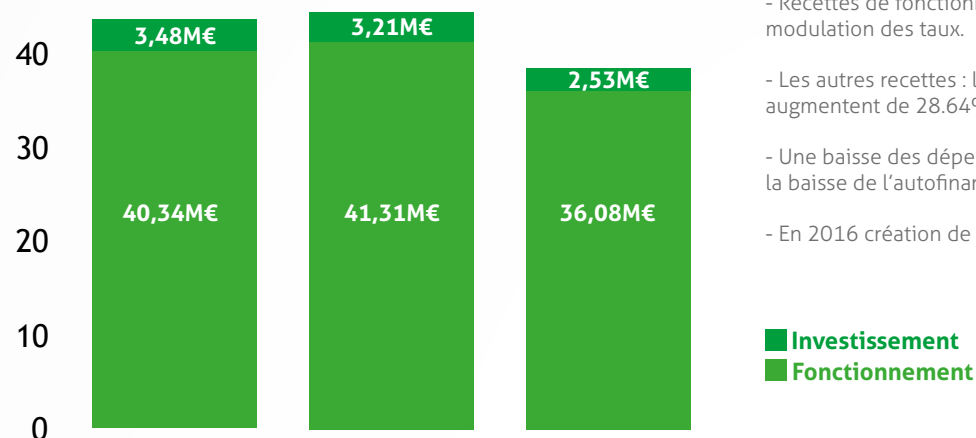


L'investissement

Principaux postes d'investissement



Le budget déchets ménagers



- Un budget qui passe de 44.53M€ à 38.61M€.
- Recettes de fonctionnement : la TEOM passe de 37M€ à 31.83M€ évolution liée à la modulation des taux.
- Les autres recettes : la vente de produits est en hausse ainsi que les participations qui augmentent de 28.64%.
- Une baisse des dépenses liée principalement à la baisse des charges financières et à la baisse de l'autofinancement.
- En 2016 création de 2 zones : zone Nîmes et zone hors Nîmes (évolution des taux)

■ Investissement
■ Fonctionnement

Les services publics industriels et commerciaux de l'eau, l'assainissement et le spanc

Budget de l'eau

| | 2015 | 2016 | % |
|----------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Fonctionnement | 10 191 373 | 10 269 276 | +0,76 % |
| Investissement | 17 450 752 | 15 918 200 | -8,78 % |
| Total | 27 642 125 | 26 187 476 | -5,26 % |

| | 2015 | 2016 | % |
|-----------------------|------------|------------|---------|
| Dépenses d'équipement | 13 217 275 | 11 896 000 | -9,99 % |
| Emprunts | 1 068 650 | 1 068 300 | -0,03 % |
| Opérations d'ordres | 3 164 727 | 2 953 900 | -6,66 % |

| | 2015 | 2016 | % |
|-----------------------|-----------|-----------|----------|
| Recettes d'équipement | 5 846 900 | 1 055 000 | -32,51 % |
| Emprunts | 3 945 959 | 5 185 754 | +31,41 % |
| Recettes d'ordres | 7 657 893 | 7 515 276 | -1,86 % |

Dépenses d'équipement

11,8 M€

Les dépenses d'équipement de 11 896 000€ sont consacrées :
 - Aux études et travaux de construction des nouveaux ouvrages dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur (La bastide/Générac, la gardonnenque, ZUP Kennedy, Vedelin)
 - Au renouvellement des canalisations
 - A l'amélioration du pompage et du stockage
 - A des études agro-environnementales

Budget assainissement

| | 2015 | 2016 | % |
|----------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| Fonctionnement | 8 284 906 | 7 613 655 | -8,1 % |
| Investissement | 13 625 454 | 10 249 249 | -24,77 % |
| Total | 21 910 360 | 17 862 904 | +18,47 % |

Budget assainissement **17,8 M€**

| | 2015 | 2016 | % |
|-----------------------|-----------|-----------|----------|
| Dépenses d'équipement | 9 941 945 | 7 005 000 | -29,54 % |
| Emprunts | 1 581 113 | 1 553 894 | -1,72 % |
| Opérations d'ordres | 2 102 266 | 1 690 355 | -19,59 % |

Dépenses d'équipement
7 M€

7 005 000€ sont consacrés :
 - Renouvellement des réseaux en accompagnement de programmes de voirie des communes et des diagnostics dans le cadre du schéma directeur
 - Études de la station d'épuration à St Gilles
 - Diagnostic des réseaux
 - Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement avec la STEP la Gardonnenque (pour La Calmette et Dions); les travaux de raccordement de Caissargues à la STEP Nîmes Ouest, Vedelin, la Bastide/Générac...

| | 2015 | 2016 | % |
|-----------------------|-----------|-----------|----------|
| Recettes d'équipement | 2 926 020 | 1 986 000 | -32,12 % |
| Emprunts | 4 607 666 | 3 280 668 | -28,8 % |
| Recettes d'ordres | 6 091 768 | 4 982 581 | -18,20 % |

Budget SPANC

| | 2015 | 2016 | % |
|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 370 375 | 333 720 | -9,89 % |
| Investissement | 9 200 | 1 750 | -80,97 % |
| Total | 379 575 | 335 470 | -11,62 % |

Charges de personnel
158 300€

en baisse de 3,51%.

GECKO

Un budget qui passe de 2,23M€ à 2,65M€
par une progression des dépenses
d'investissement (+ 431.175€)

| | 2016 |
|----------------|------------------|
| Fonctionnement | 960 010 |
| Investissement | 1 691 253 |
| Total | 2 651 263 |

• Dépenses de fonctionnement : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'augmentation prévisionnelle des recettes liées aux redevances (960.000 € contre 726.000 en 2015) a permis de rendre le budget Aménagement numérique du territoire autosuffisant puisque la subvention provenant du budget principal a été supprimée.

• Les dépenses d'investissement progressent en vue notamment de l'optimisation du réseau fibres et du raccordement des écoles.

An aerial photograph of an industrial park. A large, rectangular plot of land in the center is highlighted in a semi-transparent brown color. The plot is surrounded by various industrial buildings, parking lots, and roads. In the background, there are green fields and a city skyline. A blue circle is positioned at the top left of the image, connected by a line to a white circle containing the text.

Développement économique

Les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales ne se caractérisent pas seulement par leur fonction d'agent économique, ils doivent assurer un rôle spécifique vis-à-vis des entreprises et des acteurs de l'économie. En effet, de plus en plus, les administrés attendent des élus qu'ils défendent et créent des emplois. Pour y parvenir, il est nécessaire de créer un environnement propice :

- à l'accueil, la création et l'implantation de nouvelles entreprises et activités,
- au développement des acteurs économiques existants sur le territoire.

Nîmes Métropole considère le développement économique comme une compétence prioritaire du développement du territoire et le vecteur principal de son action pour les années à venir.

Après la mise en œuvre de premières infrastructures et des zones d'activités, Nîmes Métropole souhaite se positionner comme le catalyseur du développement économique et de la création d'emplois en optimisant toutes les ressources du territoire au profit de la création, du développement et de l'implantation d'entreprises.

Pour agir, Nîmes Métropole s'organise autour d'axes et filières prioritaires en favorisant la création d'emplois qualifiés et stratégiques.



L'aménagement et le développement d'infrastructures économiques : parcs d'activités économiques, entretien et requalification de parcs existants, pépinière d'entreprises

Cette mission vise à offrir aux entreprises un environnement professionnel performant et structurant, concrétisée par 4 parcs d'activités d'initiative communautaire : les Actiparcs

- Actiparc Mitra à Garons et Saint-Gilles - 85 hectares dédiés aux activités liées aux risques et la Sécurité Civile, la logistique, l'aéronautique et le tertiaire
- Actiparc Scientifique et Technique Georges Besse à Nîmes - 15 hectares dédiés aux technologies, à la recherche, à la formation et au tertiaire
- Actiparc de Grézan à Nîmes - 90 hectares dédiés à l'industrie, à la logistique et au transport
- Actiparc de Bouillargues - 15 hectares dédiés aux activités santé et tertiaire et aux PME/PMI

Et une pépinière d'entreprises localisée dans le quartier de Valdegour qui permet d'accueillir 14 entreprises sur 1000m² de bureaux et ateliers

2 L'aménagement et le développement de plateformes technologiques

Par le financement d'équipements structurants, notamment dans les domaines de la gestion des risques (risques chroniques et émergents à impacts environnementaux sur la santé ; risques majeurs et systèmes innovants et complexes d'instrumentation et moyens de surveillance), de la métrologie, des biotechnologies, des thérapies innovantes, des dispositifs médicaux et de la longévité.

3 Le développement de synergies entre les acteurs de l'économie locale et régionale, la recherche et l'enseignement dans les filières prioritaires

Développement
économique

4 Le soutien aux structures d'accompagnement des porteurs de projets ou d'entreprises

- Soutien de structures partenaires (BIC de Nîmes, Initiative-Gard, ...)
- Soutien à 3 pôles de compétitivité labellisés par l'État (SAFE, Eurobiomed, Optitec) ;



5 Une politique de soutien à des axes et filières prioritaires

- Risques et Sécurité Civile
- Santé et dispositifs médicaux
- Technologies numériques et industries créatives, orientées autour des usages touristiques et culturels

7 L'animation économique

Les Matinales et Rencontres de Nîmes Métropole

Les Matinales de Nîmes Métropole sont des rencontres régulières qui associent les mondes économique et académique, afin de dialoguer et échanger sur des thèmes alternativement, économiques, scientifiques, techniques, organisationnels, ... sur un sujet chaque fois renouvelé. Nîmes Métropole fait intervenir ainsi chaque mois, devant un public de chefs d'entreprises, des experts qui présentent des méthodes, bonnes pratiques et conseils et des praticiens qui en décrivent la mise en œuvre opérationnelle dans leur propre entreprise.

En 2016, 11 Matinales et Rencontres ont été proposées.

L'objectif affiché pour 2017 sera d'organiser un nombre de Matinales équivalent à la moyenne des 7 dernières années soit 7/8.

Le soutien à des manifestations

Plusieurs réunions de clusters et pôles de compétitivité et congrès ont été co-organisées ou accueillies par Nîmes Métropole. Cette démarche sera poursuivie en 2017 en particulier sur le site de l'EERIE et au Colisée.



Le soutien à l'agriculture

- Journées Méditerranéennes des Saveurs
- Aide aux circuits courts et promotion de l'arboriculture
- Syndicat des oléiculteurs du Gard
- Syndicat des Costières de Nîmes.

8 La stratégie de prospection d'entreprises et de promotion territoriale

La stratégie de prospection d'entreprises et de promotion territoriale de Nîmes Métropole est une politique aujourd'hui validée et pérennisée depuis plusieurs années.

Cette ambition s'est concrétisée en 2015 par la création de l'Agence partenariale de Développement Économique OpeNîmes-Métropole qui est chargée spécifiquement de réaliser la stratégie de prospection d'entreprises et de promotion territoriale de Nîmes Métropole sur 2 filières prioritaires : Risques et Sécurité Civile et Santé et Dispositifs Médicaux.

L'ensemble de ces moyens constitue le socle de la politique de développement économique de Nîmes Métropole, celle-ci ayant pour seuls objectifs : la création et le développement d'entreprises et d'emplois sur le territoire.



Développement durable

Le développement durable est imbriqué dans la stratégie d'aménagement du territoire de Nîmes Métropole : agir pour trouver le bon équilibre entre développement urbain et rural, tout en y intégrant les problématiques sociales, environnementales et économiques du territoire et de la population qui y vit.

Aménagement durable du territoire

Les missions stratégiques d'aménagement du territoire du service « Développement durable »

Déclinaison opérationnelle de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire », ces missions découlent de la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse en matière d'organisation spatiale équilibrée du territoire développée par Nîmes Métropole.

Concrètement, ces missions comprennent :

- la conduite opérationnelle du **Projet d'agglomération Nîmes Métropole 2030** lancée fin 2016 et la coordination entre les documents cadres des autres politiques publiques de l'agglomération (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Schémas directeurs adduction eau potable et assainissement, déchets...)
- le suivi technique des politiques urbaines des communes de l'agglomération (PLU, PPRI...),
- une participation aux dossiers transversaux relevant de la planification (SCOT, Pays/Leader, pilotage du PAEC dont Natura 2000...),
- un suivi de structures partenaires de l'agglomération Nîmes Métropole, notamment l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne,
- le suivi du Pôle métropolitain, avec la participation aux actions conduites par le Réseau National des Pôles Métropolitains,
- le développement d'une intervention foncière intercommunale au service des projets structurants et stratégiques de l'Agglomération,
- la mise en œuvre de la séquence **Eviter-Réduire-Compenser** nécessaire à la réduction des impacts environnementaux et agricoles des projets d'aménagement et d'équipements.
- l'organisation et le suivi des différentes Commissions « Développement territorial ».

Développement
durable

La biodiversité comme cadre de vie et de développement

Développement durable

Située entre Garrigues et Camargue, l'Agglomération bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel. Elle connaît pourtant de profondes et rapides mutations : étalement urbain, fermeture des milieux naturels, enrichissement des espaces agricoles... Face à ce constat, et dans le cadre de sa politique paysagère et environnementale, Nîmes Métropole a souhaité développer et s'impliquer dans différentes actions de sensibilisation et de gestion.

1 - Faire découvrir pour être attractif et protéger

Pour protéger son territoire, il est important de le connaître ! C'est en partant de ce constat que Nîmes Métropole a mis en œuvre différentes actions en faveur de la découverte du territoire. Habitants et touristes sont ainsi invités à arpenter le territoire de l'agglomération pour en découvrir ses richesses. Pour cela un réseau de 500 km de randonnées multi-activités interconnecté maille les communes de Nîmes Métropole.

Le respect de la charte signalétique des Espaces Naturels Gardois, l'entretien régulier des itinéraires ainsi que la valorisation de ces itinéraires ont permis à Nîmes Métropole d'obtenir le label "Gard Pleine Nature" décerné par le Conseil départemental du Gard.

Nîmes Métropole, au travers de la mission d'entretien des itinéraires, a souhaité favoriser l'insertion et la formation pour des personnes en difficulté.

Une dizaine d'animations nature ont été organisées tout au long de l'année 2016. Différents thèmes ont été abordés : les salades sauvages, le paysage des garrigues, les rapaces nocturnes... ces sorties ont attiré un public familial, habitants du territoire, voulant découvrir la nature qui les entoure.

Pour l'année 2017, les objectifs de Nîmes Métropole sont :

- de développer un nouveau programme d'animations à l'échelle des 39 communes de l'agglomération,
- d'intégrer les 300 km d'itinéraires supplémentaires issus des 12 nouvelles communes pour en assurer le suivi et l'entretien,
- de développer une application mobile afin de valoriser les itinéraires de randonnées et de manière plus générale le patrimoine bâti et naturel.

2 - Développer des outils partagés

Nîmes Métropole a souhaité également développer des chartes paysagères et environnementales. Outil non réglementaire, elles sont basées sur l'appropriation et l'engagement moral des acteurs d'un territoire. Au travers des chartes il s'agit donc d'impulser une dynamique locale autour d'actions concrètes visant à valoriser et préserver le paysage et plus globalement une identité locale.

Aujourd'hui, Nîmes Métropole soutient financièrement les Chartes paysagères des Costières et de la Vaunage. Cette participation de l'agglomération permet aux chartes de développer des actions en cohérences avec les enjeux et objectifs identifiés dans le diagnostic. Nîmes Métropole assure, en collaboration avec le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, l'animation de la Charte des garrigues intercommunales.

En 2017, il s'agira de poursuivre les partenariats engagés pour les Chartes paysagères des Costières et de la Vaunage tout en assurant une cohérence entre les actions engagées sur les différents territoires et les enjeux de développement de l'agglomération. S'agissant de la Charte des garrigues, il est envisagé en 2017 de la rendre plus opérationnelle.

3 - Construire une politique agro-environnementale

Le lien entre agriculture et biodiversité est, peut être ici et plus qu'ailleurs, une réalité. En façonnant son territoire, l'homme a créé des espaces de vie pour de nombreuses espèces aujourd'hui menacées. Souvent perçue comme une contrainte, cette spécificité est avant tout une chance pour notre territoire de réfléchir autrement son développement et de maintenir une agriculture de qualité. En 2015, Nîmes Métropole est ainsi devenue structure opératrice du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Garrigue Costière Vistrenque ». Au travers de ce dossier il s'agit de définir plus globalement la politique agro-environnementale qui sera engagée sur 3 ans dans le cadre de la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Parallèlement à cela, l'Agglomération a maintenu son rôle de structure coordinatrice du site Natura 2000 « Costière nîmoise ». Outre la contractualisation des MAEC, l'enjeu est aussi de développer des études et inventaires visant à mieux connaître la répartition des espèces protégées de la zone.

En 2017, il s'agira pour Nîmes Métropole d'assurer la coordination de ces deux programmes avec sa volonté de mettre en œuvre une stratégie de réalisations des nombreuses mesures compensatoires.

Projet d'agglomération Nîmes Métropole 2030

Notre projet de territoire

Nîmes Métropole a vu son territoire s'élargir de 12 communes au 1er janvier 2017 issues de la communauté de communes Leins-Gardonnenque, passant ainsi de 27 à 39 communes. Cette extension est une des raisons principales du lancement du projet de territoire de Nîmes Métropole en septembre 2016.

Le projet territoire en cours d'élaboration sera celui de la nouvelle agglomération. Il s'agit de fédérer les 39 communes autour d'un nouveau projet commun.

Une autre raison est l'articulation et la mise en cohérence des documents cadres d'application des politiques communautaires de Nîmes Métropole qui sont actuellement en cours de révision ou d'élaboration (PDU, PLH, NPRU, Schémas Directeurs Eau et Assainissement, contribution au SDEII).

A cela, viennent s'ajouter les transferts de compétences issus de la loi NOTRE, et notamment celui lié aux zones d'activités économiques. Seul le Contrat de Ville a été récemment approuvé, en juillet 2015.

Il s'agit également de prendre en compte ou d'anticiper les principaux documents supra communautaires suivants :

- le projet de territoire du Pôle Métropolitain associant les agglomérations de Nîmes et d'Alès, approuvé fin 2015.
- la révision du SCoT Sud Gard engagée en 2016 qui devrait être approuvé en 2018.
- la reprise des documents de planification de la nouvelle Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (SRREII, SRCE, SRCAE) et leur intégration dans le futur SRADDET.

Une autre raison importante est la recherche d'optimisation des grands projets urbains et de mobilités qui ont vu récemment le jour où sont projetés à plus ou moins long terme (TCSP 1 et 2, projet « Magna Porta » autour de la future gare LGV, écoquartier Porte Ouest de Nîmes, ZAC Mitra...)

La mise en cohérence par le projet de territoire des politiques publiques de Nîmes Métropole et des partenaires devra enfin permettre de faciliter les partenariats et contractualisations.

Dans ce contexte, il est prévu que l'élaboration du projet de territoire de Nîmes Métropole aboutisse courant 2017.

Les objectifs poursuivis par le Projet Nîmes Métropole 2030 sont donc de :

- construire un **avenir commun à horizon 2030** pour renforcer l'attractivité de Nîmes Métropole,
- faire un projet d'abord en faveur et pour les habitants de Nîmes Métropole,
- avoir une vision programmatique et des objectifs déclinés en projets,
- porter à connaissance des partenaires ce projet pour qu'il soit pris en compte : SCoT Sud Gard et schémas régionaux notamment,
- assurer une coordination des documents de planification : travail essentiel sur la prospective et le choix commun d'un scénario de développement.

ZOOM SUR

Développement
durable

Accompagnement environnemental des projets d'aménagement

En 2015 et 2016, Nîmes Métropole a proposé de mettre à disposition des parcelles sur son patrimoine du domaine de Vallongue pour l'accueil de mesures compensatoires destinées au développement du Rollier d'Europe sur ce secteur. Les travaux d'aménagement ont débuté en début d'année 2017 concernant la plantation d'arbres le long du ruisseau de Vallongue afin d'amplifier la présence de cette espèce sur le domaine.

Un service de recherche de parcelles pouvant accueillir des mesures compensatoires liées aux espèces protégées a été mis en place en 2016 via une convention avec la Chambre d'agriculture du Gard. Plusieurs projets d'aménagement ont pu bénéficier de cette nouvelle offre avec des résultats concluants en termes de délais et de sécurisation réglementaire des dossiers. Pour pallier le temps des procédures réglementaires, Nîmes Métropole s'est engagée à engager les contrats de mesures agro-environnementales auprès des agriculteurs sur une période de deux années suite au dépôt des dossiers. Ces premiers contrats devaient être conclus en 2017.

Afin d'anticiper les besoins de compensations à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole, un travail a été engagé en 2016 avec l'Agence d'Urbanisme. Il a permis de dresser une première spatialisation des projets d'aménagements sur le territoire à horizon 2030. Ce recensement aura vocation à être développé et mis à jour en continu dans les années à venir. Ce travail a été complété par une analyse des secteurs favorables et défavorables pour trois espèces phares de l'agglomération (Outarde Canepetière, Œdicnème Criard et Rollier d'Europe) afin d'avoir un aperçu des potentiels impacts des projets sur ces espèces. En 2017, une fois consolidés, ces outils doivent servir à alimenter les réflexions des élus dans le cadre de la réalisation des documents de planification afin de mieux prendre en compte la séquence Éviter-Réduire-Compenser. Ils devront aussi permettre de calibrer de manière plus fine le volume et le type de compensation à accueillir sur le territoire afin d'alimenter la réflexion sur leur localisation future.

Sur les sujets naturalistes, un accompagnement transversal des services de Nîmes Métropole par la Direction de l'Aménagement et du Développement Durables s'est amplifié en 2016, avec l'accompagnement de 5 Directions sur 14 projets distincts (23 études).



Prise en compte de la biodiversité dans la stratégie de développement du territoire

Nîmes Métropole est force de proposition dans le cadre de l'élaboration du SCoT Sud Gard et des autres documents de planification de son territoire. Elle s'attache en particulier à accompagner les documents de planification afin qu'ils retranscrivent de manière opérationnelle les éléments du schéma régional de cohérence écologique du Languedoc-Roussillon, approuvé en fin d'année 2016. Les objectifs sont de permettre une mise en œuvre factuelle des trames vertes et bleues et de faire appliquer la séquence Éviter-Réduire-Compenser.

L'« Agglo Forum » s'agrandit

Le nouveau dispositif de concertation de Nîmes Métropole « Agglo Forum » a à présent plus d'une année de fonctionnement. La plateforme participative <http://www.aggloforum.nimes-metropole.fr/> a été utilisée pour diffuser de l'information et recueillir observations et avis sur 7 projets.

Le premier panel citoyen constitué en 2015 pour 1 an a travaillé sur 3 projets : une charte de la participation et deux projets de TCSP (Extension sud du T1 et Diagonal). Ce regard de citoyens a contribué au positionnement des élus pour la poursuite de ces deux projets phares pour l'agglomération. Un nouveau panel a été constitué pour accompagner durant un an l'Agglomération dans l'élaboration de documents de planification structurants et démarrera ses premiers travaux sur le projet de territoire Nîmes Métropole 2030 dès février 2017.

Un deuxième panel a vu le jour. Il s'agit d'un panel d'acteurs rassemblant 88 organismes d'horizons très divers (social, économique, culturel, scientifique, associatif, etc.). Il sera lui aussi sollicité pour l'élaboration des documents de planification. Il devra émettre comme le panel citoyen un avis collectif sur les projets sur lesquels il est sollicité. Il va contribuer à apporter à Nîmes Métropole le regard des acteurs qui font vivre le territoire ; un regard à la fois d'experts, chacun dans leur domaine d'activité, mais aussi d'usagers du territoire.



#DéDé

APPEL À PROJETS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE



#DéDé poursuit sa route pour accompagner toujours plus de projets

2016 était la 6e édition de l'appel à projets #DéDé qui contribue à soutenir les projets innovants de développement durable. Depuis le début du dispositif, 70 projets ont ainsi été soutenus. Il s'est adressé comme chaque année aux entreprises, associations et communes du territoire mais nouveauté 2016, les porteurs de projets pouvaient cette année aussi concourir. 42 candidatures ont été analysées par un jury qui a choisi d'en auditionner quelques-uns et retenu 8 lauréats qui ont reçu des dotations allant de 7 500 € à 20 000 €.

La conception d'un prototype de tracteur électrique porté par la Fédération gardoise des vignerons indépendants a été élu « projet coup de cœur ». Le compostage était à l'honneur cette année avec la petite sonde d'Étrange Ordinaire, le compostage collectif des Communes de St-Dionisy et St-Côme et Maruéjols et le compostage à la ferme de Microterra. Une épicerie sociale verra le jour à Nîmes grâce au réseau Anaïs et bientôt l'adoption d'olivettes sera possible avec le projet de réhabilitation de l'association « Le vallon d'Escaunes et Cantarelles ». Les Avocats du Diable s'engagent à nous offrir de beaux portraits de demandeurs d'emploi et enfin la Commune de Redessan offrira bientôt un espace aménagé pour sensibiliser à la préservation des ressources en eau.

En 2017, avec un budget de 100 000 euros, un nouvel appel à projets permettra à Nîmes Métropole d'accompagner de nouveaux porteurs de projets que l'on espère innovants et passionnant.

Développement
durable



Surveillance de la qualité de l'air : une nouvelle organisation régionale

Nîmes Métropole a poursuivi en 2016 son partenariat avec l'association AIR LR, observatoire régional indépendant qui assure une surveillance de la qualité de l'air sur le territoire régional et met en place des outils permettant de sensibiliser entreprises, décideurs et grand public à cet enjeu majeur. Suite à la mise en place du nouveau périmètre régional, Air LR a fusionné avec son alter égo de Midi-Pyrénées pour former fin 2016 ATMO Occitanie. C'est donc à présent ATMO Occitanie qui assurera le suivi de la qualité de l'air sur le territoire de Nîmes Métropole.

2016 a aussi été l'année de l'adoption du Plan de prévention de l'atmosphère (pilote par le Préfet) qui couvre le périmètre du SCoT Sud Gard. Il a pour objectif de mettre en place des mesures pour améliorer la qualité de l'air du territoire ; notamment il vise à réduire les émissions de dioxyde d'azote et de particules fines issues essentiellement du transport et du chauffage qui ont des effets sur la santé. Dès 2017, les premières mesures verront le jour.

Une première fête pour les jardins collectifs

Le 21 mai, dans le cadre de la fête de la Nature, Nîmes Métropole a coordonné la première fête des jardins collectifs de l'Agglo. 5 jardins ont participé à cet événement (Jardin partagé de Gérard & jardins familiaux Aube de Vidal à Caveirac animé par l'association Abeille et Biodiversité / Jardin partagé de Marguerittes animé par l'association Solidarités Citoyennes / jardins familiaux des cheminots de Nîmes animé par l'association Jardinot / jardins ouvriers de Nîmes animé par l'association des jardins ouvriers avec la participation de l'association Côté jardins solidaires (jardin d'insertion) et l'association Céma Guillaumet). La biodiversité était au cœur de cette journée avec de nombreuses activités offertes : découverte des abeilles et des insectes, jardinage au naturel, contes, théâtre, musique, exposition, yoga en plein air, conférence sur l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires, etc. De nombreux partenaires ont participé à cet événement convivial qui contribue à faire connaître la beauté et richesse de ces jardins et a participé à découvrir la biodiversité. Un concours de dessin « dessine-moi un beau jardin », auquel 39 enfants ont participé, a permis de récompenser 5 petits dessinateurs en herbe qui ont reçu chacun un livre sur la nature ou le jardinage.

Pour 2017, cet événement sera reconduit mais cette fois sur un seul jardin collectif et chaque année sera l'occasion de découvrir un nouveau jardin.



An aerial photograph of a historic town, likely in France, featuring a large, prominent church with a tall bell tower and a red-tiled roof. The surrounding buildings are densely packed and also have red-tiled roofs. The scene is captured from a high angle, showing the intricate layout of the streets and the texture of the rooftops.

Direction de
l'Habitat
et de la
Politique de
la Ville

Habitat

L'année 2016 a été marquée par une nouvelle évolution de la doctrine d'intervention de l'ANAH, complétée par des aides de l'Etat (FART). La lutte contre la précarité énergétique demeure une priorité nationale avec des aides vers les propriétaires occupants s'engageant dans des travaux d'économie d'énergie et les travaux d'aménagement pour mobilité réduite. Nîmes Métropole a poursuivi le pilotage du PIG Habiter mieux, en l'adaptant aux nouvelles règles de l'ANAH.

Le marché de la construction de logements demeure en situation de crise et, tout comme pour l'année précédente, le segment des constructions ou réhabilitation des logements sociaux est largement impacté. On observe un net recul des programmations et mise en service des logements sociaux avec un fléchissement de la production de PLUS/PLAI/PLS sur l'année 2016 pour 292 logements financés. Pour mémoire l'année 2015, elle aussi une année de faible production, comptait 300 LLS.

A la clôture de l'exercice 2016, le taux de réalisation des objectifs inscrits dans l'avenant à la convention est de 48% de l'objectif initial, soit quasi identique et tout aussi faible que celui de 2015.

Nîmes Métropole a signé le 6 juin 2016 une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2016-2022.



La collectivité a voulu poursuivre l'accompagnement des ménages primo accédants afin de faciliter le parcours immobilier résidentiel dans un contexte de crise d'accès au logement.

2016 a été la troisième année d'animation opérationnelle du Programme Local de l'Habitat 2013-2018.

Pour mémoire, pour ce deuxième PLH, 4 grandes orientations ont été validées par les élus :

- accompagner le développement de l'agglomération nîmoise,
- produire des logements en fonction des besoins,
- l'habitat au cœur du développement durable du territoire,
- proposer des solutions adaptées de logement et d'hébergement pour tous.

Ainsi sur 6 années, ce sont **4 grandes orientations** qui sont déclinées autour d'un programme de **23 actions**, avec pour **objectif une production annuelle de 1610 logements** pour le territoire métropolitain dont 482 logements locatifs sociaux.

Face à la montée en puissance des besoins en portage foncier pour les communes désireuses de réaliser des projets d'habitat, l'agglomération a contractualisé, par avenant avec l'EPF LR, une augmentation des engagements financiers de ce dernier.

Selon le principe de l'application de la loi SRU, ce sont 5 communes de notre EPCI (Marguerittes, Milhaud, Générac, Bouillargues, Poulx), qui en octobre 2014 se sont vues attribuer des pénalités pécuniaires (constat de carence pour non respect du taux de 20% de logements sociaux sur leur territoire) ; ceci, malgré une prise de conscience sur la nécessité de construire des logements sociaux dans un territoire contraint et un contexte économique peu favorable.

Ainsi toutes les communes situées sur le territoire de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole ont décidé et acté de favoriser et produire des logements sociaux. Pour autant, les communes avec leurs contraintes respectives ne sont pas toutes sur un pied d'égalité.

Voici plus en détails les activités et missions du service en matière de développement durable favorisant l'équité sociale (satisfaire des besoins essentiels de la population en logement) et la qualité environnementale (préservation des ressources naturelles à long terme, maintien des équilibres écologiques et limitation des impacts environnementaux).

2

La programmation HLM (parc public) 2016 de Nîmes Métropole

Les logements financés au titre de l'année 2016 sont au nombre de 292, répartis entre :

- 72 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)
- 159 logements PLUS (prêt locatif à usage social)
- 61 logements PLS (prêt locatif social familial)

En matière d'accession sociale à la propriété, la construction de 16 logements financés en PSLA (prêt social de location-accession) a été financée.

L'enveloppe financière de crédits délégués de l'Etat consommée s'élève à 787 512 €.

Les fonds propres de Nîmes Métropole ont été mobilisés à hauteur de 382 000 €.

A la clôture de l'exercice 2016, le taux de réalisation des objectifs inscrits dans l'avenant à la convention au titre de l'année 2016 est inférieur à 48% de l'objectif initial.

1

Les actions menées en 2016 sur l'habitat privé ancien

Plusieurs dispositifs coexistent sur le territoire de Nîmes Métropole :

Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat :

- OPAH RU Saint Gilles – PNRQAD : 2012-2017 (maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole)
- PIG Labellisé « Habiter Mieux » : 2014-2017 (maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole – démarrage septembre 2014)
- PIG Lutte contre l'Habitat Insalubre : 2014-2016 (maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole)

Les dispositifs dédiés aux copropriétés dégradées :

- Observatoire local des copropriétés (2014-2017)
- POPAC (2015-2017)

Au 31 décembre 2016, les crédits délégués (ANAH) ont été utilisés pour un montant de 1 743 841 € et 278 503 € de crédit FART pour la réhabilitation de 231 logements dont :

- 215 logements de propriétaires occupants
 - 5 logements indignes ou très dégradés
 - 90 logements pour des travaux d'autonomie
 - 120 logements pour des travaux d'économie d'énergie
- 16 logements de propriétaires bailleurs
 - 11 logements indignes ou très dégradés
 - 2 logements moyennement dégradés
 - 3 logements pour des travaux d'économie d'énergie

Répartis entre 5 logements en conventionnement très social et 11 logements en conventionnement social.

Les crédits en fonds propres de Nîmes Métropole ont été utilisés pour un montant de 436 824 € pour la réhabilitation de ces 231 logements.



3

L'accession sociale à la propriété

Afin de fluidifier les parcours résidentiels, Nîmes Métropole poursuit son soutien aux projets de primo-accession à la propriété.

L'année 2016 a ainsi vu **68 ménages bénéficiers de l'aide financière de Nîmes Métropole, pour un montant total de près de 272 142,30 €**. Parmi ces ménages, 7 ont également profité de la bonification permettant l'octroi d'un prêt à taux zéro auprès du Crédit Foncier de France (seul organisme bancaire partenaire de Nîmes Métropole à ce jour).

Les projets, bien que majoritairement situés dans la ville centre, ont concerné au total une dizaine de communes de Nîmes Métropole.

Les deux tiers des projets se sont traduits par un achat dans l'ancien, impliquant donc généralement des travaux afin d'améliorer la performance énergétique du logement.

Enfin, ce soutien à l'accession à la propriété aura permis la libération de 20 logements du parc social de Nîmes Métropole.

4

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

L'année 2016 a vu l'aire d'accueil de Nîmes poursuivre son fonctionnement dans des conditions difficiles (dégradations, incivilités et impayés). Alors que les infrastructures du site de Nîmes accusent le poids des années, **les travaux de la nouvelle aire de Marguerittes se sont achevés et l'aire a été inaugurée en avril 2016**. Cette aire est dotée de 11 emplacements, générant 22 places pour un coût total de travaux de 1,4 millions d'euros. En phase de démarrage de ce nouvel équipement, la fréquentation est conforme aux attentes avec un taux d'occupation moyen de 50 % sur moins de 9 mois d'activité (avril-mai à décembre 2016). Le taux d'occupation de 2017 en année pleine devrait avoisiner les 70%. Sa gestion est attribuée à un gestionnaire spécialisé, l'Hacienda.

Les actions en vue de l'intégration de ces populations marginalisées se poursuivent. Bien que la compétence accompagnement social relève des communes et de leurs CCAS, les agents des aires d'accueil se mobilisent pour apporter un soutien important à toutes les démarches initiées par les familles aussi bien au niveau du RSA, des allocations pour enfants ou adultes handicapés, pour la mise à jour des dossiers fiscaux, la régularisation des dettes, des registres de commerce, des cotisations URSSAF, des cartes grises des véhicules, de la souscription des assurances en tout genre.

La scolarisation des enfants reste un élément fondamental.

S'il est certain que la scolarisation via le CNED a pris de l'importance depuis sa gratuité (2010), cette solution reste partielle car les résidents de l'aire ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants. Le Secours Catholique peut y remédier en partie dans le cadre de la séance hebdomadaire de soutien scolaire, mais cela s'avère insuffisant. La convention tripartite entre le Secours catholique, le CCAS de la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole a été renouvelée afin de poursuivre la mise à disposition des locaux à titre gratuit pour assurer le service de soutien scolaire aux enfants résidents. S'agissant de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes il s'agit d'un soutien et la scolarisation en milieu scolaire sur Saint-Césaire et dans les écoles « partenaires » obtient un résultat plus probant.

Politique de la Ville

La mise en œuvre du Contrat de Ville

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur environnement, ainsi que l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, 27 partenaires, parmi lesquels figurent notamment l'Etat, Nîmes Métropole, les communes de Nîmes, de Saint-Gilles, le Département et les bailleurs sociaux ont signé, le 13 juillet 2015, un **nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020**. Celui-ci porte sur 6 quartiers nîmois, où vivent plus de 36 000 personnes, et un quartier à Saint-Gilles, de près de 3 400 habitants.

En 2016 l'équipe du contrat de ville de Nîmes Métropole a poursuivi son fonctionnement avec 1 ETP cadre A de la FPT, chef du service politique de la ville et 1 ETP assistant. L'équipe s'est agrandie le 1er septembre 2016, avec le recrutement d'un ETP cadre A de la FPT, en tant que chef de projet contrat de ville, sous l'autorité hiérarchique du chef de service.

Les missions de l'équipe :

- **Le pilotage politique et technique des dispositifs du contrat de ville**
- **L'ingénierie liée à la gestion du dispositif**
- **Le suivi de la programmation contrat de ville**
- **La formation des acteurs locaux**
- **La transversalité avec le NPRU et les autres dispositifs (éducation, emploi, santé...)**

L'année 2016 a vu la formalisation, lors de la réunion du comité de pilotage du contrat de ville du 16 février, du **volet ATI (approche territoriale intégrée)** du contrat de ville de Nîmes Métropole :

- Adoption du règlement intérieur du comité de pilotage et du comité technique dévolus à cette approche
- Présentation du schéma de gouvernance de l'ATI
- Validation du programme d'actions de l'ATI et des critères de présélection des opérations financées dans ce cadre

3 comités de pilotage restreints (18 mars, 14 octobre et 21 décembre), et de nombreuses réunions intermédiaires, ont permis de faire le point sur divers sujets, comme les adultes relais ou la contractualisation avec les associations, mais surtout d'avancer sur :

- les conseils citoyens. 4 conseils citoyens ont été installés cette année : 3 à Nîmes (quartiers ouest, centre, est) et 1 à Saint-Gilles,
- **le plan de lutte contre la radicalisation**. Ce plan, validé en comité de pilotage restreint en décembre, sera présenté en comité de pilotage plénier début 2017, pour dans la foulée être approuvé par délibération et annexé au contrat de ville.
- **l'avenant au contrat de ville**, qui comprendra notamment sa déclinaison opérationnelle et la maquette financière correspondante, ainsi que tout document n'ayant pu y être annexé lors de sa signature en juillet 2015, comme par exemple les conventions d'utilisation de l'exonération de TFPB, ou la délibération de Nîmes Métropole, votée en novembre, instituant une fraction de DSC (dotation de solidarité communautaire) au titre du contrat de ville, et destinée à Nîmes et Saint-Gilles. L'avenant au contrat de ville sera finalisé en 2017.

Enfin, l'appel à projets 2016. Nîmes Métropole a financé, à hauteur de près de 100 k€, plusieurs actions en faveur du tissu associatif et de l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville. Au total, les principaux partenaires (Etat, Communes, Département, Nîmes Métropole), avec plus de 2,2 M € (1,7 M € pour Nîmes et 500 k€ pour Saint-Gilles), auront permis de financer près de 230 actions (190 à Nîmes et 40 à Saint-Gilles) en faveur du développement économique et de l'accès à l'emploi, de la prévention et de l'accès à la santé, de la citoyenneté, de l'amélioration du cadre de vie, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, de la culture et du sport, de la lutte contre les discriminations, à destination des habitants des QPV.



Un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale fixe la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement financé par l'ANRU. Par arrêté ministériel et sur proposition de l'ANRU, 200 quartiers d'intérêt national ont été listés fin 2014, afin de bénéficier des nouveaux crédits NPNRU de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, pour un montant de 4,150 Md€ d'équivalent subventions.

Pour Nîmes, 3 quartiers ont été retenus d'intérêt national :

- Pissevin-Valdegour
- Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville
- Mas de Mingue

Une part de ces crédits (150 M€) sera affectée à l'élaboration des protocoles de préfiguration et 850 M€ seront consacrés à 200 quartiers d'intérêt régional.

L'année 2016 s'est traduite par la mise en œuvre de l'élaboration du protocole de préfiguration de Nîmes Métropole. Celui-ci a été examiné lors du Comité d'Engagement de l'ANRU le 03 Octobre 2016 et a nécessité un travail conséquent de mises au point afin de le finaliser. Nîmes Métropole a également participé au jury chargé de désigner le lauréat du dialogue compétitif sur le projet Grand Ouest – Pissevin – Valdegour. Ce protocole de préfiguration est la première étape de la contractualisation vers l'élaboration de la future convention de renouvellement urbain. Il sera signé pour une durée de 18 mois en mars 2017 et permet de financer le programme d'études et les moyens d'ingénierie, qui vont concourir à l'élaboration du projet de renouvellement urbain. (soit une Base de Financement prévisionnel de 7 000 000 €)

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés – Centre Ancien de Saint-Gilles :

Porteur de projet du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens-centre ancien de Saint-Gilles, la Communauté d'Agglomération assure également le pilotage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ainsi que du dispositif de relogement. La Convention cadre PNRQAD a été signée le 26 novembre 2012. La convention OPAH RU de Nîmes Métropole a été signée le 7 septembre 2012.

L'investissement global est de 21,326 millions d'euros. L'ANRU intervient à hauteur de 5,348 millions d'euros, l'ANAH 2,3 millions d'euros et 1 million pour la RHI.

Une Revue Technique de projet a eu lieu le 8 septembre 2016 afin de vérifier le respect des engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle signée avec les partenaires du PNRQAD de Saint Gilles. Un comité de pilotage a eu lieu le 22 septembre 2016 pour valider les modifications de certains projets. L'avenant qui en découle devra être approuvé par l'ANRU lors d'un Comité d'Engagement dématérialisé.

En terme de réalisations, l'année 2016 se traduit par :

Poursuite de l'OPAH – RU et du dispositif de relogement.

50 pré-études de dossiers depuis le lancement de l'OPAH-RU

6 dossiers de propriétaires bailleurs ont été notifiés pour 10 logements

8 dossiers de propriétaires occupants ont été notifiés

- Pour les propriétaires bailleurs, 1 dossier pour 1 logement a reçu des notifications de subvention de l'ANAH et de Nîmes Métropole, et 5 dossiers sont en cours de montage.
- Pour les propriétaires occupants : 2 dossiers ont reçu des notifications de subvention de l'ANAH et de Nîmes Métropole et 3 dossiers sont en cours de montage.

Engagement de l'opération Ravalement de façade (35 dossiers ont été notifiés)

23 dossiers ont reçu une notification de Nîmes Métropole en 2016.

Traitement des plaintes récentes et celles engendrées par la réactivation du fichier des plaintes liées à l'habitat de la Ville de Saint-Gilles. Ce fichier concerne 60 plaintes en cours de traitement, 101 plaintes classées :

10 procédures d'insalubrité ont été notifiées et 3 anciennes procédures d'insalubrité et 2 récentes ont été levées en 2016.

4 procédures de péril ont été notifiées et 3 procédures de péril récentes ont été levées en 2016.

Pour les autres dossiers, des cas d'habitat indécents ou de non-respect du règlement sanitaire départemental font l'objet de mises en demeure aux propriétaires.

11 médiations ont été engagées en 2016 (44 depuis le début du PNRQAD)

9 relogements ont été effectués en 2016 (32 depuis le début du PNRQAD)

Le bilan du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie de Saint-Gilles 2012-2016 (SLIME) avec distribution des Kit énergétiques Nîmes Métropole a été présenté en 2016. 8 ménages suivis.

Insertion

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, dans un souci de promouvoir le développement durable, notamment dans sa composante sociale (prise en compte d'objectifs liés à l'insertion sociale et professionnelle) et sa dimension économique (prise en compte du coût social du chômage, création d'emplois pérennes) a soutenu l'emploi et les dispositifs de lutte contre l'exclusion de la manière suivante :

1 Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique

Le développement des clauses d'insertion est un dispositif spécifique mais majeur, dans la stratégie d'achat durable de la collectivité. L'objectif a été de promouvoir cette clause dans les marchés publics par la sensibilisation des donneurs d'ordre. Cette promotion du dispositif a été effectuée par la Maison de l'Emploi jusqu'en mai 2016 puis par le chargé de Mission Insertion de Nîmes Métropole à compter du 1er septembre 2016. **La Maison de l'Emploi a été subventionnée à ce titre à hauteur de 100 000 € en 2016.** Afin de garantir l'efficacité du dispositif et sa pérennité, la clause d'insertion par l'activité économique fait l'objet d'un suivi, tant auprès des donneurs d'ordre que par un rôle de facilitateur auprès des entreprises.

Un marché spécifique d'achat d'insertion a fait l'objet d'une procédure d'appel à la concurrence :
 Prestation d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre du suivi et entretien des itinéraires Multi-activités de Nîmes Métropole Titulaire Association ACEE - montant maxi annuel : 49 800 € HT
 Sur ce chantier : 11 personnes ont été recrutées, 4 en juin 2016, 5 en octobre 2016, 2 en novembre 2016 (10 à 26h hebdo et 1 à 32h hebdo soit 13520 h + 1664 h = 15184 h) soit 3.40 ETP
 Travaux d'élagage, de taille d'olivier et de débroussaillage de sentiers de randonnée sur les communes de St Dionisy, Langlade, St Gervasy, Milhaud, Générac, St-Côme et Maruéjols, Sernhac, Bernis, Clarensac (rénovation de Capitelle), Caveirac, Poulx, Nîmes (Courbessac - Mas d'Escattes)

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole soutient également le P.I.M.M.S (Point d'Information Médiation Multi-Services) pour ses actions en faveur des habitants de Pissevin et de Valdegour (QPV) à hauteur de 24 000 euros pour l'année 2016 :

- 10 000 euros pour l'action Cité vers l'emploi
- 14 000 euros pour l'action Espace Ressources Multimédia

Le P.I.M.M.S. de Nîmes est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui a pour but de favoriser l'accès aux services publics et d'améliorer la vie quotidienne des populations de Valdegour et de Pissevin, en proposant à ses utilisateurs des services de type généraliste (information de premier niveau, orientation, accompagnement dans les démarches de proximité), des opérations d'insertion socio-professionnelle et des actions de prévention et de médiation.

| Opérations | Heures à réaliser | Heures réaliser | Donneur d'ordre |
|--|-------------------|-----------------|-----------------------|
| Ecole Armand Barbès (terminé) | 1925 | 1925 | Ville de Nîmes |
| TCSP Extension ligne 1 (terminé) | 7111 | 7492 | Nîmes Métropole |
| Nettoyage des locaux et enlèvement d'encombrants | 927 | 1682 | Habitat du Gard |
| Contournement Nîmes Montpellier | 925 | 1444 | SNCF Réseau |
| CHU Sécurité | 1500 | 1820 | CHU de Nîmes |
| Halles de Saint Gilles (en cours) | 1125 | 843 | Ville de Saint Gilles |
| Musée de la Romanité (en cours) | 23240 | 21374 | Ville de Nîmes |
| Total | 36753 H | 36 580 H | |

2 Soutien aux chantiers d'insertion

Nîmes Métropole participe au financement des chantiers d'insertion par deux aides financières différentes :

- une participation financière à hauteur de 100% du coût salarial restant à la charge de l'employeur et non couverte par ailleurs pour des personnes de moins de 26 ans, en contrats aidés, non bénéficiaires du RSA,
- une aide à l'accompagnement professionnel des jeunes de moins de 26 ans.

Dans ce cadre, le chantier d'insertion doit répondre à la modalité suivante :

- les chantiers d'insertion concernent au minimum deux communes et/ou au sein desquels le public retenu est résidant de deux communes de l'agglomération au minimum.

En 2016, Nîmes Métropole a subventionné les structures porteuses de chantier d'insertion à hauteur de 145 620 € (82 500 pour l'aide à encadrement, 52 870 pour le complément de salaire des bénéficiaires et 10 500 aide au fonctionnement du chantier).

En 2016, Nîmes Métropole a soutenu 8 structures œuvrant dans l'insertion par l'activité économique (associations, CCAS) et à travers elles 11 chantiers d'insertion, dont 1 nouveau chantier (Du quartier à l'emploi par Présence 30 / AIDAR).

Les Saladelles CCAS de Saint Gilles - Nb de bénéficiaires 2016 : 12 (2 femmes + 10 hommes)

Spécificité : métiers du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, ferronnerie.)

Le labo – CCAS de Générac - Nb de bénéficiaires du chantier : 24 (18 femmes + 6 hommes)

Spécificité : tri, métier de la couture, de la vente, accueil (polyvalence). Un poste de chauffeur.

Rénov et Bâti – CCAS de Nîmes / ALI - 31 personnes (dont 8 jeunes de moins de 26 ans).

Spécificité : métiers du bâtiment, peinture.

ACEE : Atelier Roue Libre et Déplacements Solidaires - 33 personnes

Spécificité : métiers de la mécanique auto et deux roues, secrétariat.

Aménagement Garrigues - 26 personnes

Spécificité : désherbage, fauchage, plantations, petit bâti (murs en pierre sèche).

L'Artothèque - 14 personnes

Arts Graphiques.

Radio « EntreVoix » - 20 personnes

Spécificité : conception de projet, communication, secrétariat, arts graphiques.

Tréma - Atelier Tourisme - 15 personnes (11 femmes + 4 hommes).

Spécificité : métiers du tourisme, communication, secrétariat.

Présence 30/ AIDAR : Du quartier à l'emploi - 8 personnes (7 hommes + 1 femme)

Spécificité : métiers du bâtiment, peinture.

SPAP Maison de la Main : Réhabilitation de l'École Nationale de Police de Nîmes - 12 Personnes (8 jeunes de moins de 26 ans et 4 adultes)

Spécificité : métiers du bâtiment, peinture.

Aide à l'installation - 13 Personnes (4 jeunes de moins de 26 ans et 9 adultes)

Spécificité : déménagement, manutention, poste de chauffeur.

Solid'eco - 17 Personnes (4 jeunes de moins de 26 ans et 13 adultes).

Spécificité : rénovation de meubles, menuiserie, secrétariat.

Au total, ce sont 225 personnes éloignées de l'emploi accueillies et suivies en 2016 par les structures d'insertion par l'activité économique subventionnées par la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

Par ailleurs, par délibération en date du 02/02/2016, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole a attribué via un fonds de concours une aide de 44 000 € au CCAS de Générac pour financer des travaux d'aménagement intérieur d'un bâtiment dédié aux activités d'insertion sociales et professionnelles (comprenant notamment une Vesti Boutik en lien avec le chantier d'insertion et une épicerie solidaire).

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole soutient également un projet d'accès et de maintien en milieu ordinaire de travail des personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle, dans le cadre de sa participation au développement de dispositifs contractuels d'insertion sociale et professionnelle. Projet intitulé Défi 21 – Languedoc-Roussillon (25 000 € d'aide).

3 Soutien à l'insertion des jeunes

Nîmes Métropole apporte son soutien financier à la Mission Locale Jeunes à hauteur de 135 000 € :

- 95 000 € au titre de la subvention globale de fonctionnement pour l'année 2016
- 40 000 € au titre d'une subvention d'équilibre exceptionnelle pour l'année 2016 au vu des difficultés rencontrées par la structure.

En 2016, plus de 10 000 jeunes ont été en contact avec la Mission Locale.

31% des jeunes en contact, résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Au cours de l'année 2016 (chiffage septembre 2016) :

892 jeunes ont trouvé un emploi

607 jeunes ont trouvé une formation

50 jeunes sont entrés en alternance

300 jeunes ont effectué une période en milieu professionnel

A l'issue des 12 premiers mois d'accompagnement intensif en Garantie Jeunes, 70 % des jeunes ont effectué au moins 80 jours en entreprise ou sont en emploi ou en formation qualifiante.

A line of white Suez waste collection trucks with blue bins is parked on a street. The trucks are lined up in a row, receding into the distance. The street has a zebra crossing in the foreground. The background shows tall green trees under a clear blue sky. A white circular graphic with a green dot is overlaid on the left side of the image, containing the text.

**Direction de la
Collecte et du
Traitement des
Déchets Ménagers
DCTDM**

La collecte et le traitement des déchets ménagers : vers une économie circulaire

« L'année 2016 est celle de la concrétisation des premiers projets du mandat : validation du schéma directeur des déchèteries, lancement des études pour la réhabilitation de la déchèterie de la Vaunage, refonte des tournées de la régie de collecte, renouvellement des équipements de collecte du verre, opération pilote pour la relance du tri en habitat collectif, etc. Autant de projets visant à l'amélioration de la qualité du service quotidien aux usagers en observant une maîtrise des coûts. Au-delà de ces éléments essentiels au service public, c'est bien la transition vers une économie circulaire, créatrice d'emplois non délocalisables et peu consommatrice de ressources qui est recherchée. »

LES CHIFFRES 2016

Cette année, sur le territoire de Nîmes Métropole ont été collectées :

73 000 tonnes

d'ordures ménagères résiduelles (305 kg/hab/an)

13 000 tonnes

d'emballages et de papiers recyclables (54 kg/hab/an)

5 000 tonnes

de verre (21 kg/hab/an)

54 000 tonnes

de déchets en déchèteries et d'encombrants (224 kg/hab/an)

La Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole gère quotidiennement :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles au porte-à-porte
- la collecte sélective des emballages et papiers en porte-à-porte et en apport volontaire
- la collecte sélective du verre en apport volontaire
la collecte sélective du verre des cafetiers et restaurateurs en porte-à-porte
- la collecte des encombrants sur rendez-vous
l'accueil des usagers dans les 14 déchèteries communautaires et l'évacuation des déchets vers les sites de traitement
- la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets

La prévention et la valorisation des déchets : deux axes essentiels du service public

A la suite du Grenelle de l'environnement, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 août 2015, a fixé de nouveaux objectifs relatifs à la gestion des déchets et à la transition vers une économie circulaire :

- Diminution de 10 % de la quantité de déchets produits en 2020 par rapport à 2010,
- Augmenter le taux de recyclage à 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

Pour atteindre ces objectifs, Nîmes Métropole doit mettre en œuvre, dès aujourd'hui, des actions efficaces qui allient dispositifs techniques, incitations économiques et communication pour partager les grands enjeux d'une bonne gestion des déchets et fédérer tous les acteurs autour de ce projet.

Les actions en 2016



Direction de la
Collecte et du
Traitement des
Déchets Ménagers
DCTDM

Le plan de déploiement des composteurs individuels s'est poursuivi avec près de **250 nouveaux composteurs** distribués cette année

« Cette gestion des déchets organiques à la source permet à la fois de réduire les déchets présentés à la collecte et de produire un amendement organique riche pour les jardins et potagers des habitants. Elle participe également à l'obligation faite aux collectivités de proposer des dispositifs de gestion des biodéchets de proximité »

Les actions de sensibilisation se sont poursuivies à la fois chez les scolaires (**61 interventions auprès de 187 classes et plus de 4 500 élèves sensibilisés**) mais aussi dans les zones d'habitat collectif, au travers d'animations dans les centres de loisirs, à l'occasion des marchés, foires et manifestations

Le lancement de **l'étude du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** suite à la délibération en Conseil Communautaire du 23 mai 2016 qui acte le lancement d'une démarche concrète et pérenne en lien avec la réduction à la source des déchets

La conduite d'un **projet pilote avec Eco-Emballages** visant à la relance du geste de tri en habitat collectif sur plusieurs quartiers de la Ville de Nîmes (environ 10 000 habitants concernés)

La validation du schéma directeur territorial des déchèteries de Nîmes Métropole lors du Conseil Communautaire du 8 février 2016 et le lancement des **études pour la rénovation complète de la 1ère déchèterie du réseau à Caveirac**

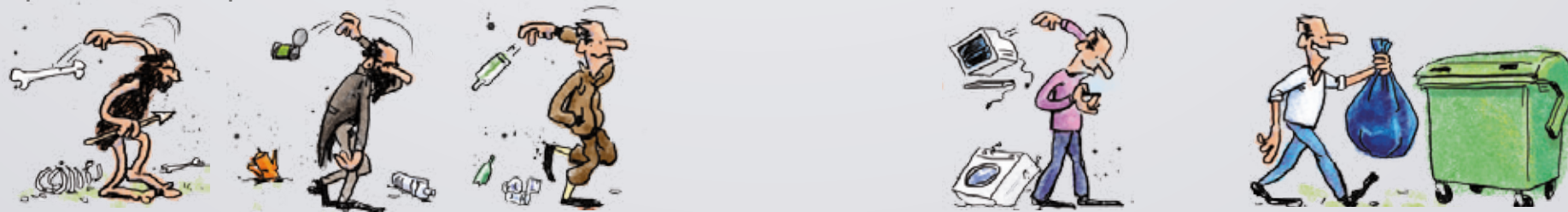
La mise en sécurité de l'ensemble des déchèteries du territoire afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents et redonner une image positive des sites

L'installation d'**une quinzaine de conteneurs enterrés** pour le verre et les papiers auprès de 5 communes permettant de mieux intégrer ces équipements dans les centres urbains et participer à la modernisation du service

Le changement de mode de collecte du verre sur 13 communes (Vaunage et Garrigue) du territoire avec le remplacement des anciens bacs à opercules par de nouvelles colonnes à verre plus esthétiques et mieux insonorisées

La densification et le renouvellement des conteneurs à verre sur quatre commune (Garons, Manduel, Nîmes et Saint-Gilles) présentant un fort potentiel de progression

Une nouvelle campagne de communication « Laissez vos monstres aux encombrants » visant à sensibiliser les usagers sur les bons comportements vis-à-vis des encombrants déposés sur le domaine public



Le verre, on le met où ? ...dans ton cube

Direction de la
Collecte et du
Traitement des
Déchets Ménagers
DCTDM



Les perspectives pour 2017

L'intégration des 12 communes de Leins Gardonnenque (suite à l'extension du territoire) et notamment le service de collecte en régie dans l'optique de maintenir voire d'améliorer la qualité de service

La validation du programme local de prévention des déchets permettant à Nîmes Métropole de mettre en œuvre des actions concrètes visant à la réduction des déchets et au développement de nouveaux services participant à une économie de territoire

Lancement des travaux de rénovation de la déchèterie de la Vaunage à Caveirac dans l'objectif de la rendre accessible d'ici fin 2017

Lancement des études pour la rénovation complète des déchèteries de Bouillargues et Saint-Gilles

Poursuite du renouvellement des colonnes à verre et à papiers en intervenant prioritairement sur les communes présentant les plus grandes marges de progression (conteneurs aériens et enterrés)

Intégration dans un marché de déchèterie d'un système de rémunération basé sur la performance visant un haut niveau de séparation des déchets valorisables

Renouvellement de l'ensemble des marchés de Saint-Gilles (déchèterie, pré-collecte, collecte, collecte des encombrants) au 1er juillet 2017 ainsi que des marchés de collecte de Générac et Garons

Attribution d'un nouveau marché de collecte du verre, unique au territoire et permettant des économies suite à l'harmonisation du service réalisée en 2016

Lancement de nouvelles campagnes de communication sur les déchets en lien avec la collecte du verre et le tri étendu à l'ensemble des emballages en plastique



Eau
et
Assainissement

L'engagement de Nîmes Métropole

Une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour tous les habitants de l'Agglomération, aujourd'hui et pour les générations futures.


Aussi, la Communauté d'Agglomération, dans l'exercice de sa compétence Eau/Assainissement, mène une politique responsable, qualitative et quantitative, de la gestion de la ressource jusqu'à la dépollution des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel. Une mise à jour des Schémas Directeurs de l'Eau et de l'Assainissement, outils primordiaux d'aménagement cohérent du territoire, a été engagée en 2016.

Le service public de l'eau

Nîmes Métropole est un acteur essentiel de la politique globale de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Préserver la ressource, la sécuriser et mener une gestion raisonnée sont des objectifs prioritaires.

Promouvoir l'accès de tous, à une eau saine !

Le Schéma Directeur est l'outil essentiel de l'aménagement du territoire. En permettant l'alimentation en eau de la population attendue d'ici 2030, il permettra le développement urbanistique et économique de la Communauté d'Agglomération.



Eau
et
assainissement

EN 2016

Près de 10 Millions d'euros ont été investis (Études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Les temps forts

- **suivi de la procédure de redéfinition des périmètres de protection des captages.**
- **lancement de diverses études préliminaires et de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du Schéma Directeur** : projet « Nîmes Ouest » avec le déplacement de la station ZUP-Kennedy à Nîmes, maillage Lédénon-Sernhac, augmentation des capacités de production du champ captant de Comps. Ces études se poursuivront en 2017.
- **mise en œuvre de divers travaux structurants dans le cadre du Schéma Directeur** : amélioration et sécurisation des sites de production de Marguerittes, St Gilles, Bezouze et Générac.
- **renouvellement des réseaux en amont** des réaménagements de voirie par les communes (Rue de Garons à Bouillargues) ou dans le cadre d'opérations d'amélioration du rendement Rue Joliot Curie à Nîmes, Rue du 19 Mars à Manduel), extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements) ou modifications des canalisations existantes dans le cadre des travaux tels que ceux de la ligne TCSP à Nîmes, le programme Cadereau de la Ville de Nîmes tant en études (Cadereau d'Uzès Bergson, Cadereau d'Alès Amont) qu'en travaux (Cadereau d'Uzès).
- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21 : « **sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée** », Nîmes Métropole a suivi avec ses exploitants, plus de 320 compteurs sectoriels. Ils permettent de suivre l'évolution des débits en permanence, sur chacun des secteurs et ainsi de détecter des départs de fuites non visibles en surface.
Parallèlement, des objectifs de rendement ont été assignés dans tous les nouveaux Contrats d'Affermage, et ce, depuis la création de Nîmes Métropole.
- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: « **sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : favoriser l'accès de tous à une ressource en eau de qualité** », Nîmes Métropole met en œuvre 5 plans d'actions pour restaurer la qualité des eaux des captages « Grenelle de l'Environnement » sur Bouillargues, Caissargues, Manduel, Redessan et Saint-Gilles. Ces plans d'actions ont été élaborés en partenariat avec les principaux acteurs locaux : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), Chambre d'Agriculture, Etat, Syndicat Mixte d'Aménagement des Nappes Vistrenque et Costières, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et communes concernées. **Les études pour 5 nouveaux captages ont été initiées en 2014 et se poursuivront jusqu'en 2018.**
- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21: « **sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : économiser la ressource en eau** », Nîmes Métropole a engagé un Schéma Directeur d'Eau Brute, en partenariat avec la société BRL, afin d'étudier la faisabilité et l'intérêt de développer le réseau d'eau brute sur son territoire. Parallèlement, Nîmes Métropole participe à l'étude d'opportunité pour la création d'un adducteur d'eau brute entre Nîmes et Alès dans le cadre de l'Association « Nîmes-Alès ».

Le service public de l'assainissement

La collecte puis le traitement des eaux usées est une priorité en termes de protection de l'environnement, de développement durable et de santé publique. Pour l'évacuation et le traitement de nos eaux usées, Deux solutions : l'assainissement collectif ou non collectif.

Eau
et
assainissement

Assainissement collectif

Les axes prioritaires de ce domaine de compétence sont :

- la contractualisation des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'études et de travaux,
- la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement ; c'est un outil essentiel d'aménagement du territoire qui conduit à une programmation technique et financière des investissements à réaliser en matière d'assainissement, en adéquation avec le processus d'harmonisation du prix de l'eau, pour les 20 prochaines années.

EN 2016

Près de 6 Millions d'euros ont été investis (Études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Les temps forts

- **Poursuite des opérations prévues par le Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole, notamment :**
 - attribution du marché pour la construction de la station d'épuration intercommunale Ste-Anastasie – Dions – La Calmette et mise en œuvre de la phase de préparation des travaux.
 - poursuite de la **mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement** qui permettra de réajuster et redéfinir la stratégie en matière d'assainissement des 20 prochaines années.
 - **raccordement de la commune de Caissargues** sur la station d'épuration de Nîmes
- **Poursuite de la mise à jour de zonages d'assainissement collectif et non collectif du territoire**, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes, incluant la phase administrative d'enquêtes publiques uniques : démarche engagée avec les communes de Générac, Caveirac, Rodilhan, Caissargues, Bernis, Langlade et Nîmes.
- **Renouvellement ou réhabilitation des réseaux, en amont des réaménagements de voirie par les communes** (Grand Rue à Bouillargues) **ou dans le cadre des résultats des diagnostics** (Avenue Kennedy à Nîmes, Rue du Clos des Perdrix à Manduel) , **extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions** (individuelles ou lotissements) ou **modifications des canalisations existantes** dans le cadre des travaux tels que ceux du programme Cadereau de la Ville de Nîmes tant en études (Cadereau d'Uzès Bergson, Cadereau d'Alès Amont) qu'en travaux (Cadereau d'Uzès) .
- **Extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions individuelles ou lotissements.**

- Contrôle de la conformité des rejets domestiques

La conformité des installations intérieures des usagers est prévue par la réglementation et le non-respect de ces règles ne permet pas la délivrance d'un certificat de conformité, ce qui a pour conséquences directes :

- l'impossibilité de justifier d'une installation conforme lors de la revente du bien
- et/ou l'application d'une majoration de la redevance assainissement pouvant aller jusqu'à 100% sur la facture d'eau.

Afin d'éviter ces désagréments aux abonnés, il est nécessaire d'assurer une information adaptée, ainsi qu'un contrôle et un suivi, avant et pendant les travaux.

Ainsi, pour l'année 2016, il a été réalisé **225 visites de contrôle** d'installations privées et rédigé autant de certificat de conformité (ou de non-conformité) du raccordement au réseau d'eaux usées, que ce soit pour supprimer des pénalités appliquées pour non-conformité ou dans le cadre de vente immobilière.

- Contrôles de conformité des rejets non domestiques et assimilés domestiques

Les contrôles ont été réalisés pour leur grande majorité en partenariat financier de l'Agence de l'Eau RMC, au travers de la convention d'aides 2013-2016 relative à la réduction de la pollution dispersée toxique sur le territoire de l'agglomération de Nîmes Métropole.

Les contrôles concernent des établissements ayant des activités de type industriel ou assimilables à des usages domestiques sur **9 branches d'activités** identifiées et jugées prioritaires : établissements hospitaliers, établissements agroalimentaires, station de lavage des véhicules, traitements des déchets, industries chimiques, ... Et ceux assimilables à des usages domestiques : restauration traditionnelle ou rapide, laveries, campings, activités liées à la santé humaine hors hôpitaux,...).

Ainsi, en 2016, **10 établissements ont été audités**. Ces visites ont abouti à la délivrance de **2 arrêtés d'autorisation** de déversement et **1 attestation de droit au raccordement**.

Assainissement non collectif

EN 2016

- **Contrôler les installations neuves ou réhabilitées** : ces contrôles en phase de conception de l'installation et en phase de réalisation des travaux garantissent la mise en œuvre d'installation de traitement des eaux usées à la parcelle qui préservent le milieu récepteur.

- **L'activité générée par la réhabilitation d'un dispositif existant défectueux est en accroissement constant**, impulsée par la mise en œuvre des programmes d'aide à la réhabilitation. Ainsi, le volume total de **238 instructions** se répartit selon :

- 127 dossiers pour des réhabilitations d'installations existantes,
- 111 dossiers pour des installations nouvelles (permis de construire).

- **Contrôler régulièrement les installations existantes.**

Le recensement actualisé a abouti à estimer le parc des installations équipant les bâtis non desservis par le réseau de collecte des eaux usées à environ 9 900. Après une première phase diagnostic menée de 2007 à 2012, ces installations font à présent l'objet d'un contrôle périodique de fonctionnement qui sera mené une fois tous les 8 ans environ.

Ainsi, **1 032 contrôles** de l'existant ont été réalisés, dont :

- 111 contrôles de diagnostic initial,
- 921 contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Ces visites régulières permettent une surveillance des dispositifs existants, dans le souci de la protection du milieu naturel et de la ressource en eau.

- **L'animation des programmes d'aide à la réhabilitation se poursuit...**

En 2016, 2 nouveaux programmes d'aide ont été présentés à l'Agence de l'Eau, représentant 52 opérations pour lesquelles la réhabilitation est imminente.

Ce dispositif permet aux propriétaires d'installations identifiées éligibles et dont les travaux seront réceptionnés conformes, de bénéficier d'une aide forfaitaire de 3 000 € HT. Cette mesure incitative a pour objectif de stimuler la remise aux normes d'installations jugées non conformes avec un risque sanitaire et/ou environnemental et de résorber les pollutions identifiées lors des contrôles.

A ce jour, **383 propriétaires** d'installations sur les 1 050 identifiées comme présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré, se sont portés volontaires et **181 opérations** de réhabilitation ont d'ores et déjà été menées, supprimant ainsi autant de points de pollutions sur le milieu naturel.

La gestion des eaux pluviales urbaines

Dans le cadre d'une approche intégrée de l'hydraulique urbaine (eaux usées et eaux pluviales), Nîmes Métropole a fait le choix en 2016 de gérer les eaux pluviales sur les zones urbanisées et à urbaniser.

A ce titre, elle a poursuivi les projets communaux d'équipements en matière de collecteurs pluviaux et bassins de rétention.

Nîmes Métropole est également amenée à donner des prescriptions, notamment de gestion à la parcelle, aux aménageurs désireux de rejeter des eaux pluviales dans le réseau public.

La politique de Nîmes Métropole en la matière s'inscrit dans les orientations fondamentales du SMAGE en vigueur :

- Limiter l'imperméabilisation des sols et l'extension des surfaces imperméabilisées,
- Favoriser ou restaurer l'infiltration des eaux,
- Maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales, notamment en limitant l'apport direct des eaux pluviales au réseau, etc.

L'organisation mise en place

Des équipes expertes

La Direction Eau-Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de plus de 200 opérations sur le territoire de Nîmes Métropole en 2016, et notamment, le renouvellement et le renforcement des réseaux, en amont des programmes de voirie des communes, les extensions de réseau pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (permis de construire et ZAC).

Pour les autres travaux, la Direction Eau-Assainissement a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes afin de faciliter la coordination des projets communs.

La Direction Eau-Assainissement a assuré le renouvellement du contrat de délégation pour que le service de l'assainissement de GARONS soit effectif au 1er janvier 2016 et assuré le contrôle des délégataires sur tout son territoire pour garantir la qualité de l'eau distribuée et veiller à la dépollution des eaux usées pour protéger le milieu récepteur.

Nîmes Métropole assure également en régie l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette et Saint Chaptès. Le service a été aidé dans cette tâche par 9 Agents de ces 4 collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle.

La Direction Eau-Assainissement a instruit plus de 3 500 actes d'urbanisme en 2016 pour la desserte en eau et en assainissement des projets, comprenant également la mise en œuvre, le suivi technique et financier des PUP à Sernhac, Nîmes ..., des ZAC : notamment MITRA, Esplanade Sud ...

Des équipes à l'écoute des Communes

La Direction Eau-Assainissement met en place des relations de proximité avec les Communes :

- Sur le terrain, pour écouter les abonnés et apporter les solutions techniques à leurs problèmes.
- Sur le terrain, en présence des élus et/ou techniciens communaux pour des études de définition et de conception des projets eaux et assainissement, souvent en corrélation avec les programmes communaux de voirie.
- Lors des réunions d'échanges annuelles, dans les locaux de l'Agglomération.
- Lors de diverses réunions, tenues par les techniciens référents de chacune des communes de Nîmes Métropole : mise en œuvre du programme de travaux, pour la communication et la concertation avec le public, pour la participation des Commissions d'Appel d'Offres, pour la concertation au niveau des personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU, etc.
- Par une action transversale des techniciens référents auprès des autres Services, de la Direction Eau-Assainissement et des communes, permettant l'élaboration des avis et recommandations relatives aux études de PLU.

Une optimisation progressive des modes de gestion

Pour une meilleure gestion des services, les communes sont à ce jour regroupées en quatre secteurs principaux :

- le Secteur OUEST, comprenant les communes de Bernis, Caveirac, Clarensac, Milhau, Langlade, Saint Côme et Maruéjols et Saint Dionisy. Les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés par SUEZ,
- le Secteur EST, regroupant les communes de Caissargues, Bouillargues, Garons, Manduel, Redessan, Bezouce, Saint-Gervasy, Poulx et Sernhac. Le service d'eau potable est géré par SAUR et celui de l'assainissement collectif, par SADE Exploitation.
- le Secteur SUD comprenant les communes de Générac, Rodilhan et Saint-Gilles. SAUR exploite les installations d'eau potable et SUEZ, les installations d'assainissement collectif.
- le secteur CENTRE correspondant à la ville de Nîmes, où les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés par SAUR.

En mai 2016, Nîmes Métropole a décidé d'un mode de gestion unique pour tout son territoire dès le 1er janvier 2020, en retenant le principe de la délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement.

A photograph of a swimmer in a pool, captured from an overhead perspective. The swimmer is in the middle of a stroke, with water splashing around their head and arms. The pool has lane lines and a blue and white striped lane rope. A circular callout with a red dot is positioned in the upper left corner, containing the text 'Direction des sports'.

Direction des
sports

Tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité : pour une Agglomération solidaire et conviviale en renforçant le « vivre ensemble »

Direction des
Sports

Une Communauté d'Agglomération soudée autour de valeurs partagées, où il fait bon vivre, une Agglomération équitable, c'est mettre l'humain au cœur des projets et des réalisations. « Mieux vivre ensemble », c'est encourager les initiatives créatrices d'ouverture culturelle, favoriser la pratique du sport, créer du lien social et permettre à chacun d'accéder aux services, vecteurs d'intégration, d'identité et d'épanouissement personnel.



Favoriser la pratique de disciplines sportives pour tous les publics

Afin d'assurer un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien et l'amélioration du « bien vivre ensemble », Nîmes Métropole, dans l'ensemble de ses politiques publiques, doit tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité.

Des équipements communautaires sportifs qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants

Nîmes Métropole entend optimiser l'offre de services à ses habitants en articulant un maillage de petits équipements, notamment par l'octroi de fonds de concours et en construisant des équipements communautaires.

Un marché de transport des scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de développement durable de son Agenda 21, a mis en place un marché de transport des élèves de primaire vers Nemausa. Ce marché permet d'optimiser le coût des transports.

LES CHIFFRES 2016

En 2016, Nemausa a accueilli :

- **le meeting national de natation**
en mars
- **le meeting international de plongée sportive en piscine**
en mars
- **la coupe des plongeurs libres**
en avril
- **le meeting des maitres**
en mars
- **le meeting régional de natation**
en juin

ZOOM SUR !

Le complexe nautique Nemausa : activités sportives, éducatives, de loisirs

Nemausa, ouvert en 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs. Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération. Cet équipement est « ouvert à tous », grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le délégataire Vert Marine, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes AFNOR et HQE, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants.

La fréquentation 2016 dépasse les 300 000 entrées.

Une Agglo sportive

Le sport, qu'il soit de loisir ou de compétition, représente un vecteur de valeurs en résonance avec les principes du développement durable. La priorité de Nîmes Métropole est de faciliter la pratique d'activités sportives en favorisant l'accès de ses habitants aux équipements.

Des fonds de concours pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs

Nîmes Métropole a la possibilité d'attribuer à ses communes membres, des fonds de concours. Ils sont une forme de redistribution financière. Les critères d'attribution des fonds de concours, définis par voie délibérative en 2006, ont été revus en 2012.

Si le sport est généralement un domaine de compétence communale, « l'organisation » doit être pensée de manière durable, à l'échelle intercommunale.

En 2016, Nîmes Métropole a attribué des fonds de concours :

- à la commune de Garons, pour la construction de 4 courts de tennis et d'un club house. La commune a financé son projet à hauteur de 585 000,00 € HT, sur un total de 700 000,00 € HT. **Participation financière de Nîmes Métropole: 175 000,00 €.**

En incitant les communes à prendre en compte le développement durable dans leurs projets de construction, Nîmes Métropole s'assure de la durabilité et de la performance des nouvelles constructions ou des réhabilitations des équipements sportifs du territoire. Ainsi, pour la création de quatre courts de tennis et d'un club house sur Garons, l'accent est mis sur plusieurs critères en fonction du projet : accessibilité, modes doux, maîtrise des consommations en énergie et eau, choix des matériaux, terrain végétal, intégration paysagère, chantier vert, emploi de personnes en situation de handicap, etc.

Les projets portés par la Direction des Sports

En 2016, la 5e édition des Journées découvertes sportives s'est déroulée du 7 au 8 et du 11 au 12 juillet 2016. Ces journées ont permis à 791 enfants de 6 à 11 ans des ALSH de Nîmes Métropole, de découvrir de nouvelles disciplines sportives, des équipements sportifs de haut niveau, les valeurs du sport, avec des entraîneurs des Clubs de haut niveau.

Nîmes Métropole

18e tournoi de Tir à l'Arc - janvier

Circuit épée séniors - avril

Coupe des plongeurs libres - avril

Compétition internationale de plongée sportive - mars

**partenaire de grands
événements sportifs**



Culture
et traditions

Paloma : l'expérience de la scène

Paloma, c'est la scène, des artistes de choix, un public conquis, des projets foisonnants...

Paloma propose des axes musicaux ambitieux et pointus et une qualité d'accueil du public, remarquable. Nîmes Métropole s'investit dans les activités de Paloma en contribuant financièrement à son développement, à la fois en investissement et en fonctionnement (1 674 850 euros en 2017)



Depuis son ouverture en 2012, Paloma reçoit plus de 67000 visiteurs, amateurs de musique diverse et variée. La SMAC Paloma est devenue aujourd'hui une des places tournantes de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole (concerts, ateliers pédagogiques, groupes en résidence, Féria des pitchounes, ouverture des Vendredis de l'agglomération pour 2016 et 2017, festival de Jazz en 2017).



La politique culturelle

La Communauté d'Agglomération met en œuvre son projet culturel avec une vision positive et créative au service de ses concitoyens. Le rythme donné tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire, aux différentes manifestations, fédère les habitants et contribue à leur épanouissement personnel.

Le projet culturel de Nîmes Métropole

Il accompagne et complète l'offre culturelle mise en œuvre par les communes, en dotant le territoire d'équipements structurants associés à une activité culturelle adaptée. Ce projet culturel fait rayonner l'Agglomération nîmoise tout en développant une culture de proximité.

La politique culturelle s'intéresse plus particulièrement à la Lecture Publique, au Spectacle Vivant et au Patrimoine

Pour faciliter l'accès de tous aux pratiques culturelles, la Communauté d'Agglomération multiplie les rencontres entre les créateurs (écrivains, illustrateurs, acteurs, conteurs, poètes, musiciens, chanteurs...) et le public.

Le concours d'écrits « **Le Printemps des Auteurs** », permet de construire des liens intergénérationnels autour de la lecture et de l'écriture.

En 2016, un grand nombre d'amateurs d'écriture ont ainsi rédigé des nouvelles sur le thème « Le moyen Age : Histoires et Légendes ». En 2017, le thème choisi est « Quel cirque ! »

Des ateliers en rapport avec le thème ont animé 12 communes courant mars.

La journée du Salon a eu lieu le Samedi 9 avril dès 14h au château de Générac en présence d'un de nos parrains : Franck Ferrand.

Au programme de cette journée spectacle, ateliers, dictée, tables rondes, échanges, remise des prix

Les textes primés sont également mis en scène en « Tournée de conte » de 12 dates sur le territoire courant décembre.



L'essor du spectacle vivant pour tisser du lien entre les habitants

Nîmes Métropole a développé une politique d'essor du spectacle vivant et la développe en créant des événements à la mesure du territoire.

Culture
et traditions



Le Festival de jazz qui comprend 12 dates cette année autour d'un seul thème : le jazz pour tous. Il permet aux habitants de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole d'assister près de chez eux à des concerts de jazz de qualité à un prix très abordable (15 euros tarif plein et pass à 75 euros donnant l'accès à 6 concerts) et 2 dates jeunes publics. En 2017, un concert aura lieu à Paloma. Comme en 2016, l'accent sera mis sur les produits locaux avec circuits courts que se soit pour la restauration mais encore les boissons (costières de Nîmes, Brasserie la Barbaude).



Les « Vendredis de l'Agglo », pour les spectacles tout public, et les « Pestacles de l'Agglo » pour le jeune public révèlent ses « talents » en 46 dates cette année. Elles permettent aux habitants d'assister gratuitement tout près de chez eux, à des représentations culturelles de qualité : musique, danse, théâtre, jeune public. Une grande soirée d'ouverture de saison s'est tenue à Paloma le vendredi 5 février avec une salle pleine (jauge de 606 places assises. Des personnes ont dû être refusées à l'entrée). En 2017, l'ouverture des Vendredis de l'Agglo se fera également à Paloma le vendredi 24 février.



Nîmes Métropole soutient l'activité des associations culturelles

Nîmes Métropole suit des projets musicaux tels que le festival Animé, de l'association Way of House, avec pour objectifs :

- **L'émulation culturelle et le dynamisme artistique** autour de projets portés par Paloma en faveur des associations et des Ecoles de Musique
- **la déclinaison culturelle de l'Agenda 21** préconise de « mettre en œuvre des politiques encourageant la diversité culturelle, impliquant de garantir la variété de l'offre, de favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion, d'encourager les coproductions ainsi que les échanges en évitant les positions hégémoniques. »

A la recherche de nouveau talents

Dans le cadre de son partenariat avec la Ville de Nîmes, Nîmes métropole organise sur son territoire un ou deux concert(s) des lauréats de la bourse des jeunes talents.

Les équipements culturels et le petit patrimoine

Des équipements et des services portés par une commune sont mis en perspective à l'échelle intercommunale. La culture est un domaine de compétence partagé avec les communes.

Lorsqu'un équipement est clairement conçu pour répondre à un enjeu de développement intercommunal, Nîmes Métropole s'associe aux projets portés par les communes en leur proposant un soutien financier, dans le cadre de l'instruction, puis de l'attribution de fonds de concours.

Parallèlement, la sauvegarde et la valorisation du petit patrimoine rural sont également en jeu. Particulièrement riche et diversifié, il témoigne d'une longue histoire et contribue fortement à l'identité du territoire et à la qualité du cadre de vie. Cet héritage est ainsi préservé.

C'est pourquoi, Nîmes Métropole a approuvé, par délibération le 12 décembre 2011, un règlement en matière d'attribution de fonds de concours pour la construction, la rénovation et l'aménagement d'équipements culturels d'intérêt communautaire et la rénovation du petit patrimoine historique, au profit des projets des communes.

Les opérations éligibles aux fonds de concours

- Construction et/ou aménagement d'un équipement culturel structurant, à vocation intercommunale, porté par une ou des commune(s) membre(s), au service d'un bassin de vie et unique sur celui-ci.
- Création, aménagement et/ou extension d'un équipement culturel de proximité, s'inscrivant dans un des programmes prioritaires de la Communauté, non rattachables à l'entretien courant.
- Au petit patrimoine historique.

EN 2016

Nîmes Métropole soutient le financement du futur Musée de la Romanité, projet porté par la Ville de Nîmes, **pour un montant 1 250 000 euros.**

Un acompte de 25% versé dès 2014, a positionné Nîmes Métropole comme partenaire du projet, consciente et sensibilisée au rayonnement qu'aura le Musée de la Romanité sur l'agglomération :

- un patrimoine à partager avec les 39 communes : oxygéner, animer la vie culturelle,
- une nouvelle attractivité géographique et touristique et une nouvelle offre de services pour les habitants de Nîmes Métropole.

Les traditions : préserver, respecter l'identité et le patrimoine du territoire

Le Grand bolsín Taurin, «les Graines de Raseteurs», le Concours d'Abrivado : ces manifestations emblématiques des traditions renaissent saison après saison.

Nîmes Métropole organise, en partenariat avec la Fédération Française de Course Camarguaise, le concours des «Graines de Raseteurs», conçu pour promouvoir la course camarguaise et accompagner les écoles de raseteurs dans leur mission de détection et d'entraînement. Les principaux critères d'évaluation sont la démonstration de leur manière élégante et loyale, lors des courses. Ils sont également jugés sur le respect dont ils font preuve vis à vis de l'animal et du public.

En 2016 : **11 communes ont reçu les qualifications.** La finale s'est déroulée dans les arènes de Générac, le vainqueur de la saison est Tom Charrade, de l'école de Sommières. Le meilleur taureau est porté par la manade Daumas.

Le Concours d'Abrivado s'inscrit, au fil des éditions, dans les rendez-vous appréciés de la saison taurine. Un week end de traditions camargue lui est consacré.

Le concours d'abrivado organisé par Nîmes Métropole réunit professionnels de la bouvine, clubs taurins, comités des fêtes et experts.

De manière ancestrale, le concours met en compétition pour l'honneur, plusieurs manades. Nombreux sont les points à respecter pour obtenir le trophée, remis en jeu chaque année.

La technique et le geste dans la manière de conduire les taureaux et de les encadrer sur le parcours sont tout aussi observés que les tenues vestimentaires des gardians et le harnachement traditionnel des chevaux Camargue.

En 2016, les qualifications du concours d'abrivado se sont donc déroulées à Clarensac, durant la fête votive. **12 manades gardoises se sont rencontrées, en trois manches.** La Manade Leron, vainqueur, remet son titre en jeu en 2017.

Les arts tauromachiques : le grand bolsín taurin, une deuxième édition éclatante

L'art de détecter les futurs matadors au cœur des écoles taurines françaises et espagnoles

En clôture de la saison 2016, un grand bolsín taurin a été organisé par Nîmes Métropole, en 3 épreuves qualificatives, sur les communes de Manduel et Saint Gilles. Originaire d'Albacete, Cristian Perez s'est démarqué tout au long des sélections pour offrir en finale dans les arènes de Saint-Gilles le 19 août, lors de l'ouverture de la feria de la pêche et de l'abricot, un art audacieux, volontaire et déterminé. Indulte pour "Hablador", n°120 de l'élevage des Frères Jalabert. Trois jeunes novilleros ont remporté les qualifications en demi-finales la veille dans les arènes de Manduel. Avec Cristian Perez, Juan Collado (Madrid) et El Pere du Centre Français de Tauromachie de Nîmes.

19 novilleros en lice en 2015 aux sélections, 18 en 2016 pour une tiente équilibrée, en présence de jeunes espagnols et de nîmois, bitterrois, arlésiens et aquitains. Parrainée par le matador de toros Denis Loré, la deuxième édition du bolsín taurin prend ainsi ses marques dans le sillon tauromachique initié l'an dernier par Nîmes Métropole. Un plateau de novilleros en devenir et en quête du trophée, tremplin sur le chemin du "mundillo taurino".

D'autres disciplines équestres sont également présentées au grand public

- **3 spectacles équestres** ont été proposés cette année. Il convenait aux communes de choisir le spectacle qu'elles voulaient voir sur leur site.

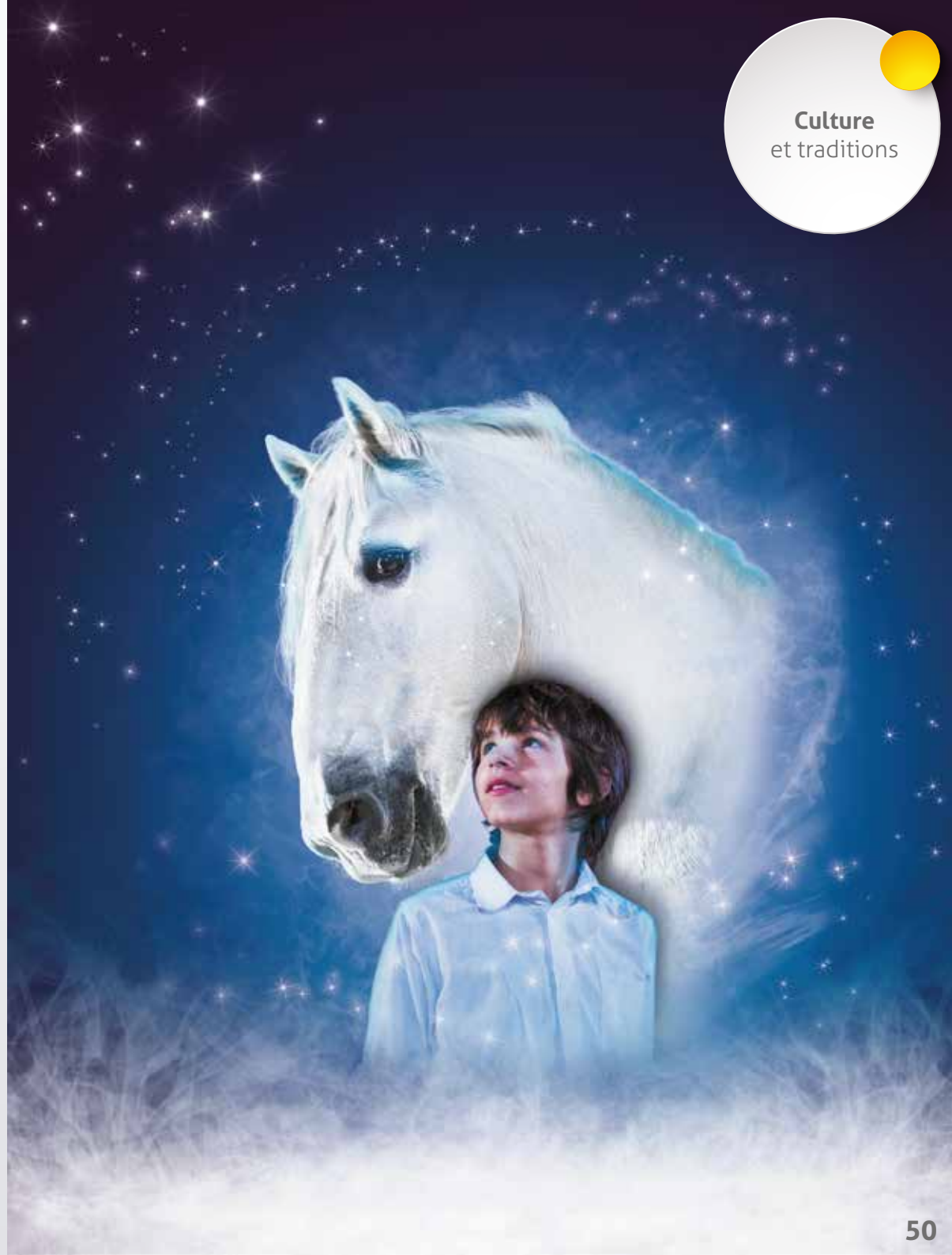
- **Une compétition d'attelages, « Les Galops d'Agglo »** discipline équestre présentée pour la 1ère fois sur le domaine de Vallongue en 2015, a été reconduite en 2016 et sera à nouveau sur ce site en 2017.

L'épreuve est qualificative pour les Championnats de France. Elle s'est déroulée sur 3 jours et a attiré les meilleurs nationaux évoluant en championnat de France en Team, Paires et Solo ainsi qu'en attelages Team poney.

La compétition est composée de 3 phases de tests : dressage, maniabilité et marathon proposé à des séries de niveau national. Cette année 70 attelages se sont engagés dans la compétition.

Le domaine de Vallongue est situé au nord de Nîmes, le long de l'ancienne route d'Anduze. Nîmes Métropole a acquis ce domaine dans le cadre de la politique de réserve foncière communautaire sur près de 373 hectares.

- **Les Crins blancs de Noël** se veulent être un marché de Noël féérique qui promeut les chevaux de race Camargue et la tradition ancrée dans notre territoire. Les enfants peuvent retrouver également des ateliers et des animations initiant à la magie de Noël. Un spectacle équestre « Rêves de Folco » le samedi soir a également eu lieu. Fort de son succès cet évènement sera reconduit en 2017.



La politique événementielle

- Depuis 2005, la Feria des pitchouns est un rendez-vous incontournable qui permet aux enfants métropolitains et leur famille, de découvrir des animations, des ateliers et des spectacles autour des cultures et traditions locales. L'essence de cette manifestation est de mettre en valeur « l'enfant en tant qu'acteur à part entière de l'évènement ».

Cette année, cette fête s'est déroulée au domaine de Vallongue en même temps que l'Agglo en fête. Ce site très présent dans la communauté d'agglomération a permis de mettre à l'honneur la pratique équestre poney avec des initiations et des créations artistiques réalisées par les poneys clubs du territoire communautaire. Cette pratique est très ancrée dans le territoire grâce à de nombreux élevages de chevaux de race camargue.

Respectueux du développement durable, cet évènement a proposé des activités de pleine nature, jeux en bois, stand, développement durable...

Pour 2017, il est envisagé d'associer la Féria des pitchouns aux Crins blancs de Noël.

- Les randonnées VTT et les parachutistes venus durant l'Agglo en fête les 10, 11 et 12 juin 2016, ont pour but initial de promouvoir le rayonnement territorial et de renforcer le caractère identitaire et symbolique de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole en balayant le paysage et le territoire que ce soit à vélo ou dans le ciel.


Il n'est pas prévu en 2017 de reconduire ces deux évènements.

- Il a été organisé une séance de cinéma de plein air avec le film Jappeloup à l'occasion de l'Agglo en fête le 12 juin 2016.

Culture
et traditions



A des fins générales et pour l'ensemble de l'année 2016, le service des animations opérationnelles s'est engagé dans ses prestations de restauration à inclure le critère de la qualité « agriculture biologique ». En 2017, cette volonté est réaffirmée en incluant en plus le critère du circuit court.



**Direction
des systèmes
d'information**

Favoriser l'implantation d'un Cloud aux services des entreprises du territoire :

Un appel à projets a été lancé en 2016, qui a vu la construction d'un datacenter sur la zone d'activité de Bouillargues. Cela permet de soutenir l'effort entrepris afin de diminuer les charges de fonctionnement des entreprises (notamment leurs coûts de télécommunication en ZAE) tout en favorisant l'implantation d'un équipement novateur et générateur d'emplois sur notre territoire.

Programme de dématérialisation et de télétransmissions

Au-delà des actions lancées ces dernières années sur les actes administratifs, les congés, les marchés publics, et les bons de commandes, des courriers, nous avons lancé le chantier de la dématérialisation des factures.

SmartCity

Après le choix des entreprises en 2016, nous lancerons avec la Direction de l'eau et de l'assainissement le déploiement de la gestion centralisée de leur équipement (pompes, château d'eau, ...).

En parallèle de cette action nous étudierons la mise en place d'un outil de gestion centralisée des Bâtiments pour le Secrétariat Général.

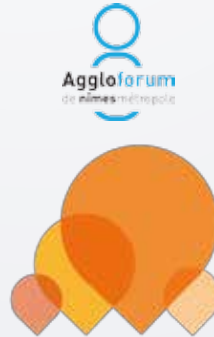
Ecoles Numériques phase 2

Le programme d'équipement des écoles de Nîmes Métropole continue. La DSI mutualisée équippa 80 classes supplémentaires en 2017.

Concertation et Participation Citoyenne :

Nîmes Métropole a mis en place des outils dédiés au dialogue avec les citoyens.

Panel : Cette application développée en interne permettra de renouveler les représentants de nos usagers au panel citoyen de Nîmes Métropole.



Agglo Forum, plateforme permettant d'organiser la concertation sur tous les projets structurants du territoire.

TellMyCity, l'application smartphone ou web permettant, 24h/24h et 7j/7j, au citoyen de signaler un dysfonctionnement, suggérer une idée ou encore féliciter une initiative. En quelques clics, ils choisiront l'information à envoyer et l'enrichisse par un commentaire ou une photo. Ce signalement sera ensuite automatiquement transmis vers les services. Le citoyen sera tenu informé à chaque étape du traitement de sa demande. L'application permettra à tous de contribuer gratuitement et facilement à l'amélioration du cadre de vie, mais également demain de mieux adapter ses services publics à la demande des usagers.

Direction
des systèmes
d'information



Le Plan de Développement Numérique :

En investissant dans cette infrastructure pérenne, Nîmes Métropole est aujourd'hui le **premier territoire THD de France**. Le plan THD ZAE, lancé en 2011 en partenariat avec l'opérateur de réseau Covage, sera complété de nouvelles zones d'activités et élargira certaines zones déjà connectées. Les entreprises peuvent bénéficier de nouvelles offres (FTTH Pro) et un nouvel opérateur d'infrastructure sera présent sur notre territoire.

Un réseau fibres optiques THD de 410 Km :

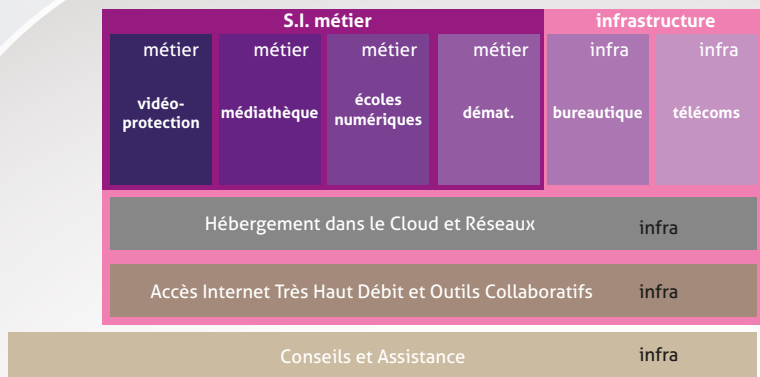
- 300 sites publics et entreprises reliés et 100% des communes de NM reliées
- raccordement des écoles, collèges, lycées, universités, CHU...
- plus de 500 caméras de vidéoprotection, 30 hotspots, le tram'bus, les feux tricolores...
- 21 points hauts WiFi, 10 POP, 18 NRA dégroupés
- 18 ZA labellisées THD, 1 800 entreprises reliées, 24 opérateurs
- interconnexions avec les dorsales : ASF, RFF, RTE et VNF

Les recettes investissement et fonctionnement permettent de présenter un Budget Annexe complètement équilibré. Ce réseau est donc sans impact financier pour les contribuables.

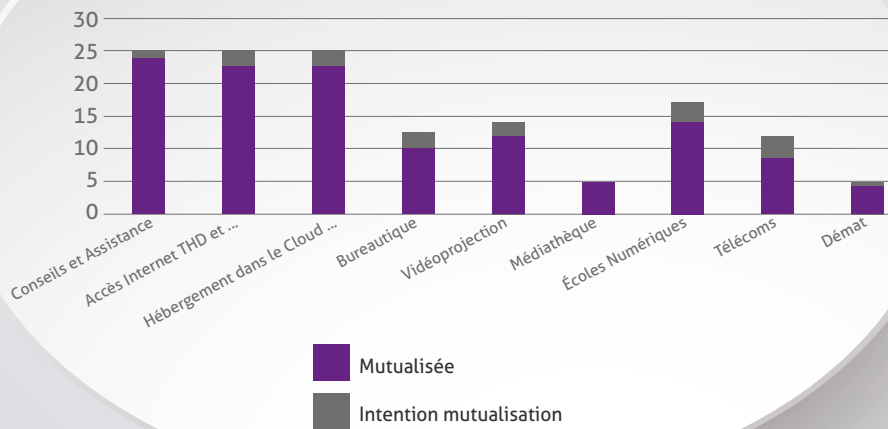
De nouvelles recettes seront comptabilisées avec l'entrée dans le catalogue GECKO d'une offre de location de fourreaux (objectif 200K€).

La mutualisation, source d'efficacité

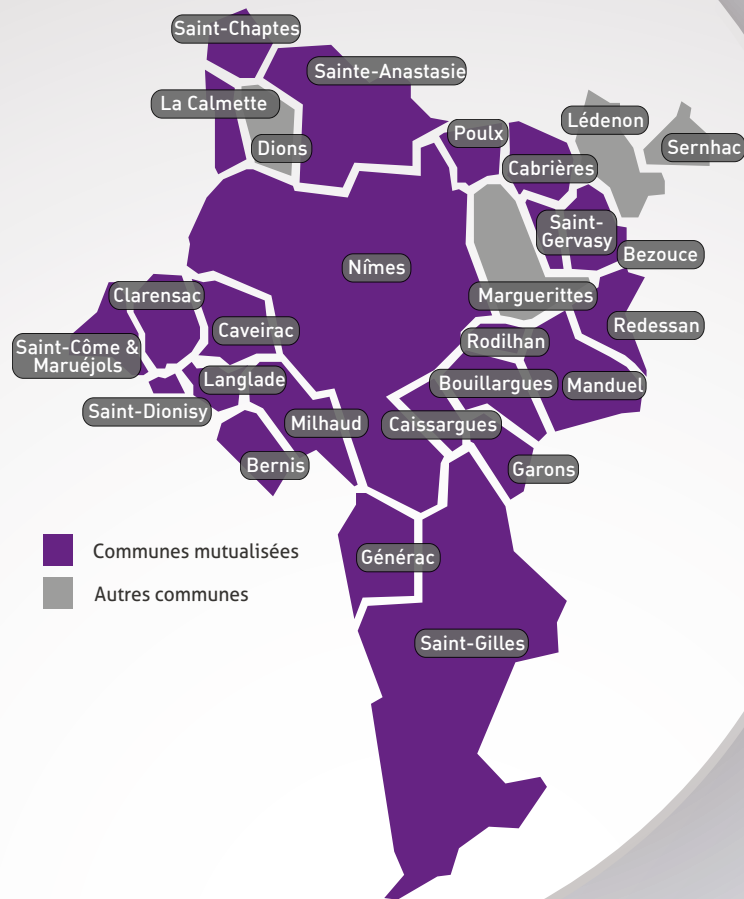
Offre de service revue



Répartition briques mutualisées Projection 2017



Une nouvelle brique « Dématérialisation » après de 3 communes. Périmètre de mutualisation 2017



| | Conseils et Assistance | Accès Internet Très Haut Débit | Messagerie Collaborative | Hébergement dans le Cloud et Réseaux | Bureautique | Vidéoprotection | Médiathèques | Ecoles Numériques | Télécoms | Démat |
|-------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|-------------|-----------------|--------------|-------------------|----------|-------|
| Bernis | | | | | | | | | | |
| Bezouce | | | | | | | | | | |
| Bouillargues | | | | | | | | | | |
| Cabrières | | | | | | | | | | |
| Caissargues | | | | | | | | | | |
| Caveirac | | | | | | | | | | |
| Clarensac | | | | | | | | | | |
| Dions | | | | | | | | | | |
| Garons | | | | | | | | | | |
| Générac | | | | | | | | | | |
| La Calmette | | | | | | | | | | |
| Langlade | | | | | | | | | | |
| Lédenon | | | | | | | | | | |
| Manduel | | | | | | | | | | |
| Marguerittes | | | | | | | | | | |
| Milhaud | | | | | | | | | | |
| Nîmes | | | | | | | | | | |
| Nîmes Métropole | | | | | | | | | | |
| Poux | | | | | | | | | | |
| Redessan | | | | | | | | | | |
| Rodilhan | | | | | | | | | | |
| Sainte-Anastasia | | | | | | | | | | |
| Saint-Chaptes | | | | | | | | | | |
| Saint-Côme-et-Maruéjols | | | | | | | | | | |
| Saint-Dionisy | | | | | | | | | | |
| Saint-Gervasy | | | | | | | | | | |
| Saint-Gilles | | | | | | | | | | |
| Sernhac | | | | | | | | | | |

L'infrastructure informatique (Programme EcoTIC)

L'objectif de ce programme est le déploiement d'un SI durable via un « Cloud mutualisé ».
A noter que pour l'année 2016 cela représente près de 470 tonnes de CO² économisées.

Refonte de nos systèmes de reprographie (photocopieur, imprimante)

Nous avons mis en place un nouveau dispositif d'impression (imprimante et copieur) permettant de centraliser toutes les éditions. Il permet également de diminuer très fortement les impressions inutiles. Un tableau de bord nous permet de suivre les économies réalisées (€ et CO²). Cela nous permet également d'identifier les usages non optimisés (impressions couleur, non recto-verso, documents non finalisés, mails, ...).

Poste utilisateur et Téléphonie

Nous avons déployé des outils (Sharepoint, skype, yammer, onedrive ...) de la suite logiciel de Microsoft : office 365.

Service achats
**Direction de la
commande publique**

L'année 2016 a été l'occasion d'attribuer les marchés de produits de droguerie générale à de nouveaux fournisseurs après un Appel d'Offres pour un groupement de commandes comprenant la Ville de Nîmes, la CA Nîmes Métropole et 10 communes de l'agglomération. L'accent a été mis sur le maximum de produits présentant le moindre impact négatif sur l'environnement.

Pour les consommables informatiques, les achats se portent désormais majoritairement sur des produits compatibles ou remanufacturés.

Pour les marchés qui seront lancés en 2017, le service achats veillera à trouver des critères de jugement pertinents en matière de développement durable tout en restant dans le cadre des budgets accordés.





Service politiques
contractuelles
**et recherche
de financement**

Projets mis en œuvre en 2016

Biodiversité et patrimoine naturel

Développement d'une application mobile smartphones et tablettes en lien avec les itinéraires de randonnées de Nîmes Métropole

Description de l'action

Avec cette application, il s'agit de développer un outil de valorisation des itinéraires de randonnées, complémentaire aux cartoguides existants. Le randonneur sera accompagné tout au long de sa balade par des informations relatives au patrimoine bâti, à la lecture du paysage ou aux espèces protégées qu'il pourrait rencontrer sur le sentier.

Cette application intégrera 25 boucles réparties sur 20 communes de Nîmes Métropole.

Objectifs de l'action

Nîmes Métropole souhaite, avec le développement de cette application, favoriser la valorisation de ses itinéraires de randonnées dont elle assure la promotion sur son territoire :

- en encourageant les touristes à sortir des sentiers battus par la diffusion de l'itinérance sur l'ensemble des territoires
- en rendant les outils de promotion des balades plus attrayants au moyen de contenus multimédia plus complets : vidéo, audio etc...
- en rendant la pratique des balades plus attrayante, en apportant des informations complémentaires sur les richesses locales et mettant en valeur les hommes et les femmes acteurs du territoire

Budget

Coût global 12 500 € HT

Subvention sollicitée

UE - FEADER 8 000 €
(taux de financement 64%)

Gestion des déchets

Mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries

Description de l'action

Par délibération du 8 février 2016, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole a adopté son schéma directeur des déchèteries ainsi que le lancement des travaux de mise en œuvre qui en découlent.

Le schéma directeur adopté détaille notamment les conditions d'exploitation des futurs sites, le calendrier de mise en œuvre et les procédures à lancer nécessaires à la réalisation du projet. Une clause de révision est prévue à l'horizon 2019 pour faire le point sur la mise en œuvre et les éventuelles modifications à y apporter

Objectifs de l'action

Le schéma directeur vise la réduction du nombre de sites en passant de 14 à 11 déchèteries à terme. Les professionnels seront accueillis sur tous les sites, le rattachement des usagers à l'une des déchèteries du territoire est supprimé, ceux-ci auront accès à l'ensemble des déchèteries du territoire communautaire.

En détail, le projet concerne :

- 3 déplacements de site : Saint-Gilles (déplacement du site actuel), Porte Sud de Nîmes (déplacement de la déchèterie de Milhaud et mutualisation avec d'autres communes), Nîmes Sud-Est (déplacement du site de Nîmes Ancienne Motte)
- 8 rénovations de sites sur leurs emplacements actuels (Nîmes Saint-Césaire, Caveirac, Sainte-Anastasie, Cabrières, Nîmes Lauzières, Marguerittes, Bouillargues et Redessan)
- Fermeture à terme de 4 sites : Garons, Poulx, Milhaud, Caissargues.

Une 1ère tranche de travaux a démarré concernant les déchèteries de Caveirac, Bouillargues et Saint-Gilles :

Budget

Coût global 4 061 400 € HT

Subvention sollicitée

Etat – ADEME 720 000 €
(taux de financement 17,73 %)

Une 2ème tranche concernant les déchèteries de Cabrières, Marguerittes démarrera en 2017, pour laquelle l'ADEME a été également sollicitée en 2016 :

Budget

Coût global 3 005 390 € HT

Subvention sollicitée

Etat – ADEME 720 000 €
(taux de financement 23,96 %)

Renforcer les solidarités territoriales et internationales

ERASMUS + : « Développement durable : innovations pédagogiques et nouvelles compétences » Partenariat stratégique Nîmes – Hongrie

Description de l'action

Ce projet concrétise la volonté commune de deux collectivités, française et hongroise, de mettre en place une synergie entre tous les acteurs d'un territoire dans le domaine de l'innovation pédagogique et des échanges de bonnes pratiques (recherche, développement économique, transfert de technologie) appliqués au développement durable.

Il s'agit avec l'ensemble des 11 partenaires (6 partenaires français et 5 partenaires hongrois) issus de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur, de la formation ou de l'animation des adultes, de comparer les innovations pédagogiques existantes ou à mettre en œuvre pour répondre à l'émergence de nouvelles compétences et de nouvelles approches liées aux évolutions technologiques des métiers.

Objectifs de l'action

Nîmes Métropole, coordonnateur du projet, et l'ensemble des partenaires, souhaitent :

- mutualiser et valoriser l'excellence spécifique (pédagogique et scientifique) des différents partenaires des deux territoires
- établir un réseau permanent
- proposer de nouvelles opportunités de formation, de développement, d'innovations technologiques pour les jeunes.

Budget

Coût global 102 875 € HT

Subvention sollicitée

UE – ERASMUS + 102 875 €

ATI (Approche Territoriale Intégrée) Nîmes Métropole : extension Nord de la ligne BHNS T1 - Transport Collectif en Site Propre axe Nord-Sud

Description de l'action

Il s'agit d'une ligne « circulaire », composée de 6 stations, dont l'itinéraire se fait dans le sens horaire autour de l'écusson. Ces 6 stations d'environ 20 mètres, sont réparties sur le long de l'itinéraire. Elles sont équipées de quais accessibles, d'abris voyageurs, de vidéosurveillance, d'interphonie, de distributeurs automatiques de titres de transport. De plus, sur la totalité de l'itinéraire, une place importante est faite aux vélos. Des liaisons cyclables et des stationnements pour 2 roues ont été réalisés.

L'itinéraire inclut le passage sur le périmètre du quartier Gambetta qui est défini comme quartier prioritaire de la ville par décret n°2015-1138 en date du 14 septembre 2015. Sur cette portion, deux abris de stations sont positionnés permettant par là même une amélioration des conditions de vie des habitants de ce quartier en leur favorisant une certaine mobilité et une meilleure accessibilité au cœur de la ville et hors centre-ville. C'est donc cette partie d'une surface de 30 350 m², représentant 34% du projet total, qui fait l'objet de la demande de subvention.



Objectifs de l'action

Nîmes Métropole souhaite :

- poursuivre la construction d'un réseau maillé performant de transports publics afin de diminuer la dépendance automobile. Un grand nombre de places de stationnements sont supprimées au profit des piétons et des 2 roues,
- s'intégrer dans une stratégie urbaine globale permettant un accès direct au cœur de l'agglomération et maintenir ainsi l'attractivité du centre-ville, favorisant le désenclavement du quartier Gambetta Richelieu,
- assurer des dessertes de qualité, efficaces et rapides vers des grands équipements tels que les établissements scolaires et de formation, les grands centres administratifs, plusieurs pôles importants d'emplois ainsi que les principaux sites patrimoniaux et culturels de renommée mondiale,
- favoriser les modes doux via la mise en place d'une voie vélo le long du projet et l'implantation d'équipements pour les 2 roues.

Budget

Seules les dépenses qui concourent directement à la réalisation du projet financé par l'Union Européenne (7 marchés) sont prises en compte pour un montant total de 4 209 950,10 € HT
En termes de superficie le Q P V Gambetta Richelieu (30 650 m²) représente 34,40% de l'emprise totale du chantier (89 095 m²) soit un montant éligible de 1 448 222,83€ (4 209 950,10 x 34,40 %)

Coût global 4 209 950 € HT (dont le coût éligible 1 448 222, 83 €)

Subvention sollicitée
UE – FEDER ATI 700 000 €

Transition énergétique

Extension de l'Hôtel communautaire (Colisée 3)

Description de l'action

La construction de cette extension s'inscrit dans le cadre du projet permettant de satisfaire l'ensemble des besoins en espaces de travail du siège actuel (locaux de bureaux, espaces de réunions, espaces protocolaires...) mais également de proposer des abords aménagés avec des espaces de stationnement.

Objectifs de l'action

Cette extension permettra de regrouper sur un même site l'ensemble des services administratifs en intégrant ceux encore éloignés.

Cette construction s'inscrira dans une démarche forte en matière de développement durable, en mettant l'accent sur trois volets : l'accessibilité, le confort et l'isolement acoustique ainsi que l'efficacité énergétique. Sur ce dernier point, la conception et l'orientation du bâtiment devront être favorables à une consommation maîtrisée de l'énergie (niveau BEPOS envisagé).

C'est au titre de ces 3 volets (qui sont seuls éligibles) que l'Etat a été sollicité au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)

Service politiques
contractuelles
et recherche
de financement

Budget

Coût global du projet :
dans l'attente de l'APD

Coût éligible :
2 820 333 € HT

Subvention sollicitée
Etat - FISPL 1 128 133 €
(taux de financement 40%)

Biodiversité et patrimoine naturel

L'ATI et la Gouvernance

L'année 2016 a permis de lancer la démarche de l'Approche Territoriale Intégrée de Nîmes Métropole avec la validation du plan d'action 2016 lors du COPIL du 16 février 2016.

L'enjeu principal à travers cette animation et les actions participant à cette approche est de mobiliser les crédits FEDER afin de répondre à la stratégie développée selon 3 priorités :

- Améliorer les services à la population en dotant les quartiers d'équipements structurants ouverts sur la ville et l'agglomération
- Renforcer les continuités urbaines et la promotion d'une politique de déplacement performante privilégiant les transports en commun et les circulations douces
- Soutenir les démarches de maîtrise énergétique et de développement durable

3 dossiers ont été déposés :

- *Rénovation thermique de 2 bâtiments « Résidence COROT » (124 logements). Maître d'ouvrage : OPH Habitat du Gard*
Montant FEDER Sollicité : 302 000 €
- *Extension Nord de la ligne BHNS T1 : Transport Collectif en Site Propre axe Nord-Sud. Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.*
Montant FEDER sollicité : 700 000 €
- *Renforcement de l'accès aux pratiques sportives sur les quartiers prioritaires : réhabilitation du gymnase Jean Moulin. Maître d'ouvrage : Commune de Nîmes.*
Montant FEDER sollicité : 26 295 €

Au total, sur l'année 2016, 1 028 295 € de FEDER dans le cadre de l'ATI a été sollicité auprès de l'Autorité de gestion, la Région Occitanie Midi Pyrénées.

La gouvernance s'opère, au-delà de l'administratif, par l'animation du partenariat dans lequel Nîmes Métropole s'inscrit par l'accompagnement physique ou électronique des porteurs de projets, l'approfondissement et le suivi de la politique de cohésion UE et une représentation dans le réseau Europe Urbain national et régional.

Nombre de réunions 2016 : 41 réunions partenariales.

Perspectives

Création et mise en œuvre d'un site collaboratif sur intranimes : il s'agit de construire un outil ressources permettant au personnel et élus de la collectivité d'accéder à un espace dédié à la recherche de financements : les dispositifs et les partenaires financiers y seront recensés et documentés. Cet outil a pour rôle d'apporter aux utilisateurs l'information exhaustive et qualitative sur les sources de financement mobilisables (principalement l'Etat et ses agences, la Région Occitanie, le Conseil Départemental 30 et l'Union Européenne) et la procédure de demande de subvention.

De fait, la baisse des dotations aux Collectivités Territoriales nous conduit à renforcer la recherche de financement, cet outil vise ainsi la vulgarisation des sources de financements extérieures.

Le projet ERASMUS + : « Développement durable : innovations pédagogiques et nouvelles compétences » Partenariat stratégiques Nîmes – Hongrie qui concrétise la volonté commune de deux collectivités, française et hongroise, de mettre en place une synergie entre tous les acteurs d'un territoire dans le domaine de l'innovation pédagogique et des échanges de bonnes pratiques (recherche, développement économique, transfert de technologie) appliqués au développement durable se concrétisera en 2017 par une première réunion transnationale prévue sur 3 jours en mars prochain à Nîmes. A l'occasion de cette rencontre sont prévus des visites d'entreprises locales notamment Saur et BRL avec une articulation avec la journée mondiale de l'Eau, des échanges bilatéraux et également la commémoration aux côtés de la Maison de l'Europe de Nîmes du 60ème anniversaire du traité de Rome - traité fondateur de l'Union européenne.

Cette visite permettra l'organisation des actions communes futures d'apprentissage et de formation et la préparation d'une prochaine réunion transnationale en Hongrie.

Mutualisations
de services entre les
services de Nîmes Métropole
et ceux des communes

PERIMETRES DE LA MUTUALISATION
Etat des lieux au 31/12/2016

*Commune nouvelle adhérente en 2016

**Nouvelle compétence

| Service / Direction | Missions | Partie Prenantes |
|---------------------|---|---|
| ADS | <ul style="list-style-type: none"> . Instructions CUB, . Déclaration Préalable complexe, . Permis de Construire, de Démolir, d'Aménager, . Assistance au Précontentieux, . Demandes de notification, de prorogation et de transfert de toutes les décisions | Bernis, Bezouze, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Garons, Générac, La Calmette, Langlade, Ledenon, Manduel, Milhaud, Redessan, Rodilhan, Saint Chaptès, Saint Côte et Maruejols, Saint Dionisy, Saint Gervasy, Saint Gilles (sortie prévue en 2017), Sainte Anastasie, Sernhac |
| CIUVP | <ul style="list-style-type: none"> . Sécurité des personnes et des biens, . Prévention des actes délictueux, . Lutte contre le sentiment d'insécurité, . Information en temps réel des autorités locales, . Protection des bâtiments publics et de leurs abords, . Aide à la résolution d'enquêtes judiciaires, . Gestion des catastrophes naturelles et des risques majeurs, . Gestion du trafic routier et de l'espace public | Bouillargues, Caveirac*, Générac, La Calmette, Manduel, Milhaud, Nîmes, Nîmes Métropole, Saint Gervasy*, Saint Gilles |
| DSI | Conseil et Assistance | Bernis, Bezouze, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Garons, Générac, La Calmette, Langlade, Manduel, Milhaud, Nîmes, Nîmes Métropole, Poulx, Redessan, Rodilhan, Sainte Anastasie, Saint Chaptès, Saint Côte et Maruejols, Saint Dionisy, Saint Gervasy, Saint Gilles, Sernhac* |
| | Accès Internet Très Haut Débit et outils collaboratifs | Bernis, Bezouze, Bouillargues, Cabrières*, Caissargues*, Caveirac, Clarensac*, Générac, La Calmette, Langlade, Manduel, Milhaud, Nîmes, Nîmes Métropole, Poulx, Redessan*, Rodilhan, Sainte Anastasie, Saint Chaptès, Saint Côte et Maruejols, Saint Dionisy, Saint Gervasy, Saint Gilles*, Sernhac* |
| | Hébergement dans le Cloud et Réseaux | Bernis, Bezouze, Bouillargues, Cabrières*, Caissargues*, Caveirac, Clarensac*, Générac, La Calmette, Langlade, Manduel, Milhaud, Nîmes, Nîmes Métropole, Poulx, Redessan*, Rodilhan, Sainte Anastasie, Saint Chaptès, Saint Côte et Maruejols, Saint Dionisy, Saint Gervasy, Saint Gilles*, Sernhac |
| | Vidéoprotection | Bezouze*, Bouillargues, Caissargues*, Caveirac*, Générac, La Calmette, Manduel, Milhaud, Nîmes, Nîmes Métropole, Saint Gervasy*, Saint Gilles* |
| | Médiathèques | Caveirac, Nîmes, Saint Côte et Maruejols*, Saint Dionisy |
| | Bureautique | Bezouze, Caveirac, Langlade*, Nîmes, Nîmes Métropole, Poulx, Rodilhan, Sainte Anastasie* |
| | Accompagnement à la mise en œuvre des Ecoles Numériques | Bezouze, Cabrières*, Caveirac, Nîmes, Nîmes Métropole, Manduel*, Milhaud*, Redessan*, Poulx, Rodilhan, Saint-Chaptès |
| | Télécoms | Cabrières*, Caveirac*, Nîmes, Nîmes Métropole, Rodilhan, Sainte Anastasie, Sernhac* |
| | Démat | Caissargues* (sortie prévue en 2017) |

Mutualisations de services entre les services de Nîmes Métropole et ceux des communes

PERIMETRES DE LA MUTUALISATION

Etat des lieux au 31/12/2016

*Commune nouvelle adhérente en 2016

**Nouvelle compétence

| Service / Direction | Missions | Partie Prenantes |
|---|---|--|
| PLATEFORME ADMINISTRATIVE | Expertise et conseil juridique assortis de solutions opérationnelles et de procédures adaptées aux besoins de la commune à l'origine de la saisine, notamment : - La rédaction d'une procédure de marché public et un accompagnement dans la mise en œuvre de celle-ci ; - Une vérification sur la légalité interne et externe des actes émis par les communes ; - Soutien technique à la gestion du personnel ; - L'analyse d'une problématique par rapport au cadre juridique et au contexte particulier de la commune ; - Un conseil technique et méthodologique ; - Des solutions opérationnelles, des modèles d'actes, des procédures "clef en main"... ; - Des propositions de groupements de commandes ; - Une veille juridique via un espace collaboratif à destination des DGS et SG des Communes membres... | Bernis, Bezouze, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Dions, Générac, La Calmette, Langlade, Ledenon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes Métropole, Poulx, Redessan (sortie prévue en 2017), Rodilhan, Saint Chaptes, Saint Côme et Maruejols, Saint Dionisy, Saint Gervasy, Saint Gilles (sortie prévue en 2017), Sainte Anastasie, Sernhac* |
| CEP Conseiller en Energie Partagé | . Réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal . Suivi énergétique personnalisé de la commune . Accompagnement de la commune en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets en lien avec les thématiques métiers du conseiller . Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des élus, des équipes techniques et des habitants. | Bernis* Bezouze, Cabrières, Caissargues*, Dions, Générac, La Calmette, Marguerittes, Milhaud, Redessan*, Saint Gilles, Saint Anastasie, Saint Côme et Maruejols |
| POLE FISCALITE | . Fiscalisation des piscines non déclarées et constructions attenantes, . Analyse et demande de mise à jour du fichier des locaux vacants, . Détection d'anomalies dans le calcul des valeurs locatives, . Diagnostic des ressources fiscales | Cabrières, Générac (sortie prévue en 2017), Nîmes Métropole, Saint Côme et Maruejols* |
| POLE MEDECINE PREVENTIVE** | . Assurer la surveillance médicale des agents . Formuler des avis et/ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent à son poste de travail, au regard de sa santé . Vérifier la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de son poste de travail . Formation sécurité** | Bouillargues*, Caveirac*, Manduel*, Milhaud, Nîmes, Nîmes Métropole |
| ASCAM | Mutualisation sur tout le périmètre des missions du service ou de la direction concernée | Nîmes, Nîmes Métropole |
| ARCHIVES | | |
| REPROGRAPHIE | | |
| COMMANDE PUBLIQUE | | |
| RECHERCHE DE FINANCEMENTS | | |
| SERVICE JURIDIQUE | | |
| POLE ACHAMINEMENT COURRIER | | |